

aggora

5^e ÉDITION

MÉTROPOLITAINE



SE RÉUNIR > RÉFLÉCHIR > AGIR
POUR CONSTRUIRE LE GRAND MONTRÉAL DE DEMAIN



Communauté
métropolitaine
de Montréal

L'AGORA EN IMAGES...



L'AGORA EN IMAGES...

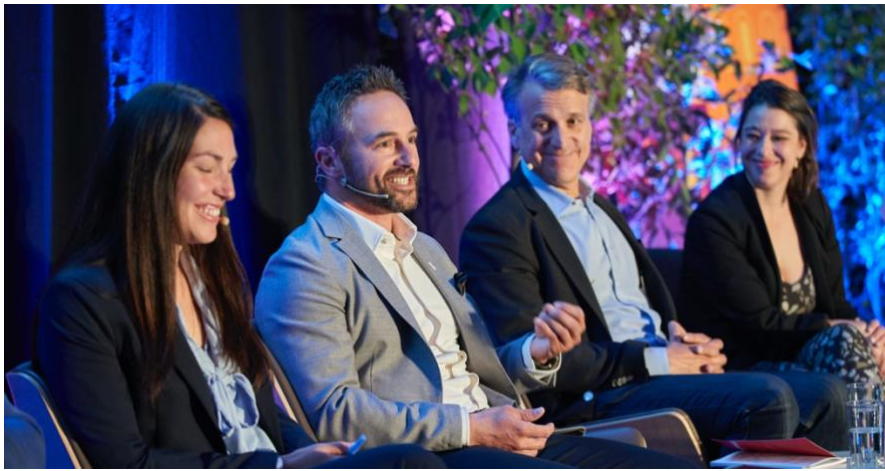


TABLE DES MATIÈRES



MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CMM.....	4
MOT DES CO-PRÉSIDENTES DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2023.....	5
LE COMITÉ ORGANISATEUR.....	6
L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2023 : VERS UNE MISE À JOUR DU PMAD	7
LES AGORAS, UN RENDEZ-VOUS POUR SE RÉUNIR, RÉFLÉCHIR ET AGIR	8
LE PMAD.....	8
MISE À JOUR DU PMAD	9
BILAN DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2023	11
OUVERTURE DE LA 5 ^E ÉDITION DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE.....	14
Mots d'ouverture.....	14
Panel d'ouverture Communauté métropolitaine de Montréal : Quels défis pour 2050?	14
Vitrine sur des projets inspirants Une communauté en action	20
ATELIERS THÉMATIQUES	22
ATELIER 1 2050 : Une structure urbaine au service de la réduction de notre empreinte	22
ATELIER 2 2050 : Une réflexion métropolitaine à échelle humaine pour des milieux de vie complets et abordables	25
ATELIER 3 2050 : Des déplacements autrement : de l'auto solo au cocktail transport dans la région métropolitaine.....	27
ATELIER 4 2050 - Des territoires agricoles protégés et valorisés pour nourrir le Grand Montréal	31
ATELIER 5 2050 - Des milieux naturels connectés et une biodiversité en santé pour concrétiser les engagements de la CMM à la COP15.....	34
ATELIER 6 2050 - Une région métropolitaine résiliente face aux changements climatiques	36
ATELIER 7 2050 - Un territoire et un patrimoine bâti protégés et mis en valeur par la requalification.....	39
CLÔTURE DE LA 5 ^E ÉDITION DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE.....	42
Annonce de la Soverdi Projet d'accroissement de la canopée urbaine	42
Panel de clôture Les suites : De l'ambition à l'action.....	42
Mots de clôture.....	45
AU FINAL, QUE RETENIR DE L'AGORA 2023?	47
ANNEXES.....	48

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CMM



Valérie Plante

Mairesse de Montréal et présidente
de la Communauté métropolitaine de Montréal

L'entrée en vigueur du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du Grand Montréal en 2012 a été l'aboutissement d'un exercice exemplaire de démocratie et de concertation. Dix ans plus tard, cette mobilisation se perpétue à travers l'Agora métropolitaine, dont la 5e édition a été une réussite, autant sur le plan de la participation que de la contribution de chacun.

Ce succès témoigne de l'intérêt croissant envers les enjeux métropolitains, tels que l'aménagement du territoire, le transport collectif et actif, l'habitation et bien sûr l'environnement. Mais il démontre également l'importance de tenir ce genre d'évènement pour échanger et réfléchir collectivement aux solutions, et renforcer ainsi notre capacité à relever les enjeux.

À cet égard, l'édition 2023 de l'Agora revêtait une importance toute particulière, alors que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'affaire à la révision PMAD. Plus que toute autre Agora, celle-ci devait contribuer à cibler des initiatives concrètes et porteuses pour soutenir la mise en œuvre du prochain PMAD et assurer un développement durable de notre région. Une mission largement accomplie!

Grâce à sa programmation riche et variée, l'Agora métropolitaine 2023 nous a permis de nous mobiliser et de travailler ensemble afin d'identifier les meilleures initiatives à mettre en place, dans un contexte d'urgence climatique, écologique et sociale, pour bâtir une région plus attractive, solidaire et durable.

Pour ma part, je rêve d'un Grand Montréal de 2050 plus vert, plus abordable et accessible, plus dynamique et attractif. Cette région se démarquera par ses milieux de vie complets, inclusifs et durables, où la majorité des déplacements se feront en transport actif et collectif. J'ai la profonde conviction qu'en travaillant tous ensemble, nous pouvons y arriver. Nous pouvons réussir la transition écologique et répondre aux grands défis qui se posent devant nous.

Le prochain PMAD aura un impact sur le développement du Grand Montréal pour les 25 prochaines années; c'est majeur ce que nous sommes en train de bâtir ensemble. Merci à tous ceux et celles qui ont pris part à l'Agora et ont ainsi contribué à poser les fondations du Grand Montréal de 2050.



LE COMITÉ ORGANISATEUR

La 5^e édition de l'Agora métropolitaine a été rendue possible grâce au travail de son comité organisateur, composé des huit membres de la commission de l'aménagement et de la mobilité de la CMM et de neuf représentantes et représentants de la société civile issus de tous les secteurs d'activité. Les membres du comité organisateur ont identifié les thématiques à aborder durant l'Agora et ont participé à l'élaboration de sa programmation.

Coprésidentes de l'Agora

- Marie Plourde, membre du conseil de la Ville de Montréal et présidente de la commission de l'aménagement et de la mobilité
- Florence Junca-Adenot, professeure associée au département d'études urbaines de l'UQAM et co-présidente de l'Agora métropolitaine 2023

Membres élus

- Marie Plourde, membre du conseil de la Ville de Montréal et présidente de la commission de l'aménagement et de la mobilité
- Lise Michaud, mairesse de la Ville de Mercier et vice-présidente de la commission de l'aménagement et de la mobilité
- Patrick Charbonneau, maire de la ville de Mirabel et vice-président de la commission de l'aménagement et de la mobilité
- Robert Beaudry, membre du conseil de ville et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Vasilios Karidogiannis, membre du conseil de la Ville de Laval
- Sophie Mauzerolle, membre du conseil de ville et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Marjolaine Mercier, membre du conseil de ville et membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil
- Julie Roy, membre du conseil de Ville de Montréal

Membres de la société civile

- Florence Junca-Adenot, professeure associée au département d'études urbaines de l'UQAM et co-présidente de l'Agora métropolitaine 2023
- Jean-Philippe Meloche, professeur et directeur de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal
- Karel Mayrand, président-directeur général de la Fondation du Grand Montréal
- Martin Galarneau, associé, TGTA Affaires immobilières
- Sarah V. Doyon, directrice générale de Trajectoire Québec
- Maxim Larrivée, directeur de l'Insectarium de Montréal | Espace pour la vie
- Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal
- Nadine Raymond, présidente-directrice générale du Y des femmes de Montréal (YWCA)
- Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville

Avec l'appui de COPTICOM, Stratégies et Relations publiques à la programmation



L'AGORA
MÉTROPOLITAINE
2023

VERS LA RÉVISION DU PMAD



LES AGORAS, UN RENDEZ-VOUS POUR SE RÉUNIR, RÉFLÉCHIR ET AGIR

Historique et rôle des Agoras

L'Agora métropolitaine est organisée par la CMM. Il s'agit d'un exercice démocratique pour alimenter le PMAD. En 2010, avant même l'adoption du premier PMAD, des représentants de la société civile et des citoyens ont pris l'initiative d'organiser une agora citoyenne et d'y inviter les personnes élues de la région afin d'exprimer leurs besoins et préoccupations pour enrichir le futur plan.

L'exercice a été un exemple de ce qu'il est possible de faire lorsque les municipalités et la société civile travaillent ensemble vers un objectif commun. Fort de ce succès, la CMM a décidé, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PMAD, de tenir une agora métropolitaine chaque deux ans, réunissant personnes élues et la société civile. Cette disposition a été enchâssée dans le PMAD.

L'année de publication du rapport de suivi de l'Observatoire Grand Montréal coïncide avec la tenue des Agoras. Le rapport offre ainsi à la société civile et aux personnes élues l'occasion de s'informer quant aux avancements du PMAD, et l'Agora offre ensuite un lieu pour échanger, débattre et proposer des idées concernant la mise en œuvre du PMAD.

Une 5^e édition unique

La 5^e édition de l'Agora métropolitaine se démarque des éditions précédentes, notamment parce qu'elle s'inscrit dans le contexte de la révision du PMAD. Si, normalement, l'Agora vise principalement la mise en œuvre du PMAD, les participants de la 5^e édition ont plutôt réfléchi sur la manière de le renforcer, en dessinant les contours d'un Grand Montréal de 2050 plus durable, attrayant et vert.

LE PMAD

Le PMAD est le document de planification territoriale s'appliquant à l'échelle de la CMM. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) précisent les thématiques et les attentes auxquels le PMAD, élaboré par les municipalités du Grand Montréal, doit répondre. Les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations présentes sur le territoire de la CMM doivent intégrer les objectifs et les critères du PMAD dans leurs outils d'aménagement.

Le PMAD a été adopté par la CMM en 2011, dotant les municipalités du Grand Montréal d'un outil pour agir sur les éléments permettant de structurer l'urbanisation du Grand Montréal afin de rendre la région plus attractive et plus compétitive dans une perspective de développement durable. Un peu plus de 10 ans plus tard, les orientations et les objectifs du PMAD, qui favorisent la mise en place de milieux de vie denses, compacts et mixtes, le transport actif et collectif et la protection des milieux naturels et agricoles, s'avèrent toujours aussi pertinents afin d'assurer un développement durable de la région.



Bilan du PMAD de 2011 à aujourd'hui

Au cours des dernières années, la CMM a démontré la pertinence d'agir à l'échelle métropolitaine pour un aménagement et un développement concerté qui prend en compte les particularités des territoires composant la région.

Le bilan 2023 du PMAD et des différents outils permettant sa mise en œuvre a démontré que la CMM a su relever les défis du 21^e siècle :

- Freiner l'étalement urbain sur son territoire en maintenant son périmètre métropolitain;
- Densifier et consolider l'urbanisation tout en l'arrimant avec le transport collectif selon les principes du *Transit-Oriented Development* (TOD);
- Favoriser le développement d'infrastructures de transport actif;
- Protéger et mettre en valeur le territoire agricole et les milieux naturels;
- Accroître la sécurité des personnes et des biens aux abords des cours d'eau de l'archipel du Grand Montréal.

Plus précisément, la densification s'est poursuivie dans l'ensemble du territoire de la CMM. Montréal, Laval, Longueuil et la grande majorité des MRC de la CMM ont déjà atteint leurs cibles de densité visées pour 2031. L'objectif d'orienter 40 % des nouveaux ménages dans les aires TOD a été atteint. Avec l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM), cet objectif est maintenant établi à 60 %.

L'habitation dans le Grand Montréal est de plus en plus dense, mais demeure diversifiée. Quelque 31 % des logements sont des maisons individuelles, 9 % sont des maisons jumelées ou en rangée, 50 % sont des appartements locatifs ou en copropriété dans des immeubles de quatre étages et moins, et 9 % sont des appartements locatifs ou en copropriété dans des immeubles de plus de cinq étages.

En matière de mobilité, la reprise de l'achalandage à la suite de la pandémie ainsi qu'une multiplication de projets et mesures en transport en commun, soutenus dans le futur plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), seront nécessaires afin d'atteindre l'objectif de hausser à 35 % la part modale du transport collectif en période de pointe du matin d'ici 2031.

Sur le plan de la protection des écosystèmes, la CMM a adopté deux règlements de contrôle intérimaire qui permettent l'application de mesures de conservation sur 22,3 % du territoire du Grand Montréal – une superficie équivalente à l'île de Montréal. La cible de 17 % de protection des milieux naturels fixés au PMAD a été dépassée et dans le cadre de la COP15 qui s'est tenue à Montréal en 2022, la CMM s'est engagée à se doter d'une cible de 30% des milieux dotés de mesures de protection ou de conservation d'ici 2030.



RÉVISION DU PMAD

En 2022, la présidente de la CMM, Valérie Plante, a présenté les priorités de l'organisation pour relever, notamment, les défis de la transition écologique. Elle a souligné que les régions métropolitaines doivent se doter de milieux de vie complets, accélérer les investissements en transport collectif et actif, investir dans le logement abordable, social et communautaire et accélérer la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

Bien que les orientations et les objectifs du PMAD s'avèrent toujours aussi pertinents, la révision du PMAD est l'occasion de bonifier le plan et d'en faire un outil permettant d'accélérer la transition écologique. La bonification du plan permettra en outre de poursuivre le travail entamé, tout en répondant à un ensemble de défis et d'enjeux identifiés par la CMM au cours des dernières années. Ceux-ci ont notamment fait l'objet de réflexions et de recommandations dans le cadre de mandats confiés aux commissions du conseil de la CMM.

Les lignes directrices pour la révision du PMAD

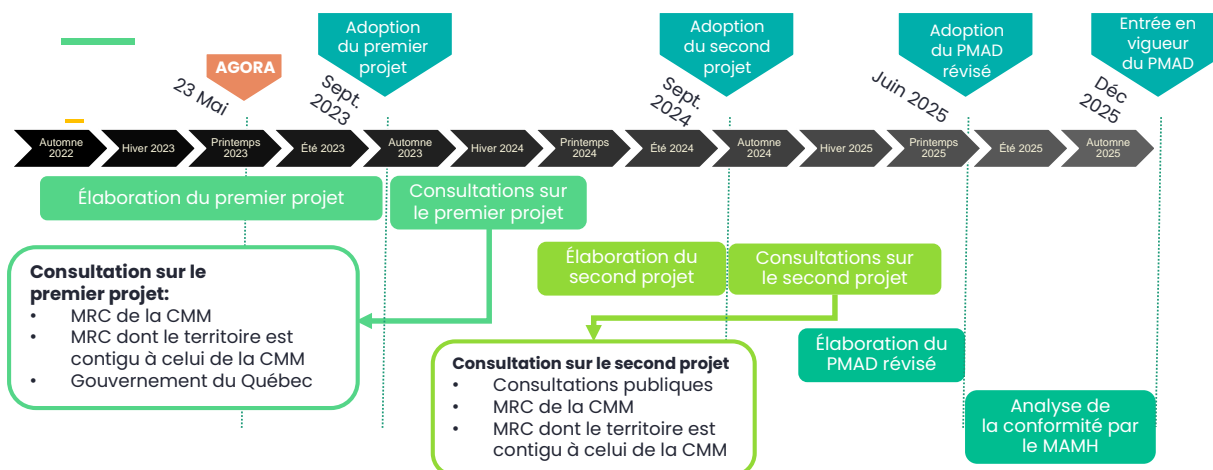
1. Appuyer une transition écologique et solidaire en matière d'aménagement du territoire;
2. Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et agricoles;
3. Favoriser le développement d'infrastructures de transport durables dans les milieux de vie;
4. Favoriser un aménagement axé sur le transport collectif et actif;
5. Développer une alliance stratégique avec le pourtour de la CMM afin de partager une vision commune en matière d'aménagement du territoire.

Processus de révision du PMAD et rôle de l'Agora métropolitaine 2023

La responsabilité du processus de révision du PMAD est confiée à une commission spéciale créée pour l'occasion. Celle-ci réunit les présidents et vice-présidents des commissions de l'aménagement et de la mobilité, de l'environnement et de la transition écologique, du développement économique, des finances et de l'emploi, de l'habitation et de la cohésion sociale, de la culture et du patrimoine, et du comité consultatif agricole.



CALENDRIER DE RÉVISION DU PMAD



La révision du PMAD est un processus encadré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Comme l'illustre la ligne du temps ci-dessus, plusieurs consultations auront lieu en amont de l'adoption du premier projet de PMAD révisé. L'Agora métropolitaine 2023 est l'un de ces moments privilégiés pour assurer une participation de la société civile et des personnes citoyennes dans le processus de la révision du PMAD. Également, une consultation publique aura lieu à l'automne 2024 et permettra à l'ensemble des acteurs concernés de s'exprimer sur le contenu du 2^e projet de PMAD révisé.

Ce rapport fait le bilan de l'Agora métropolitaine 2023 en y soulignant les moments forts et les échanges pertinents, mais surtout en y rapportant les idées et les propositions ayant le potentiel de renforcer le PMAD révisé, faisant ainsi de lui un outil incontournable pour en arriver à un Grand Montréal plus durable, attrayant et vert.



L'AGORA
MÉTROPOLITAINE
2023

LE BILAN



L'AGORA MÉTROPOLITAINE EN UN CLIN D'ŒIL

44 %

Administrations
municipales

30,7 %

Organismes
(à but non lucratif,
Communautaire,
Culturel,
philanthropique,
Social, etc.)

7,8 %

Gouvernements
(provincial
ou fédéral)

4,6 %

Institutions
(éducation,
santé, autres)

Près de

800

personnes
participantes

2,6 %

Autres

5,9 %

Moyennes
ou grandes
entreprises

2,9 %

Petites
entreprises

+ 50

Personnes
intervenantes

8

Partenaires
organiseurs

7

Ateliers
thématiques

PROGRAMME DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2023

OUVERTURE

Conférence - Mots de bienvenue
Conférence - Vision 2050 : Pour un Grand Montréal plus durable, attrayant et vert <ul style="list-style-type: none">• Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal• Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal
Panel - Communauté métropolitaine de Montréal : Quels défis pour 2050?
Vitrine sur des projets inspirants - Une communauté en action

ATELIERS

Atelier 1 - 2050 : Une structure urbaine au service de la réduction de notre empreinte Organisé par Vivre en Ville
Atelier 2 - 2050 : Une réflexion métropolitaine à échelle humaine pour des milieux de vie complets et abordables Organisé par Vivre en Ville
Atelier 3 - 2050 : Des déplacements autrement : De l'auto solo au cocktail transport dans la région métropolitaine Organisé par Trajectoire Québec
Atelier 4 - 2050 : Des territoires agricoles protégés et valorisés pour nourrir le Grand Montréal Organisé par le Conseil du Système Alimentaire Montréalais (SAM) et le Forum des Systèmes alimentaires territoriaux (SAT)
Atelier 5 - 2050 : Des milieux naturels connectés et une biodiversité en santé pour concrétiser les engagements de la CMM à la COP15 Organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal
Atelier 6 - 2050 : Une région métropolitaine résiliente face aux changements climatiques Organisé par la Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine et Ouranos
Atelier 7 - 2050 : Un territoire et un patrimoine bâti protégés et mis en valeur par la requalification Organisé par Héritage Montréal

CLÔTURE

Annonce de la Soverdi - Projet d'accroissement de la canopée urbaine
Panel de clôture - Les suites : De l'ambition à l'action
Conférence de clôture - Conclusion de la 5e édition de l'Agora métropolitaine



L'AGORA
MÉTROPOLITAINE
2023

OUVERTURE



« Se réunir, réfléchir, agir! C'est le thème de cette édition, trois verbes d'action qui devront guider nos échanges et les gestes concrets qui suivront cette rencontre. C'est un grand pas dans l'action, une chance unique de poser une pierre dans les fondations du Grand Montréal de 2050 ! »

Marie Plourde et Florence Junca-Adenot,
coprésidentes de l'Agora métropolitaine 2023

MOTS D'OUVERTURE



« Cette Agora chargera la batterie de la révision du PMAD ! »

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

« Malgré nos différences, à la CMM, on est solidaires : on se tient ! »

Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal



PANEL D'OUVERTURE

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : QUELS DÉFIS POUR 2050?

Ce panel a été l'occasion de faire le **bilan** de la première mouture du PMAD en y soulignant ses succès et ses limites. Il a aussi permis de mettre en lumière plusieurs **défis** qui attendent la CMM à l'horizon 2050, au même titre que les **solutions** possibles à déployer dans ce contexte. Finalement, il a permis aux panélistes de partager leur **vision** d'un Grand Montréal de 2050 plus durable, attrayant et vert. Voici une synthèse des échanges.

Animation : Leïla Copti, présidente-fondatrice de COPTICOM, Stratégies et relations publiques





Massimo Iezzi

Directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal

Bilan du PMAD :

- Le bilan du PMAD affiche plusieurs succès. Avec 43 % des nouveaux logements construits dans les aires TOD, la CMM a dépassé en 9 ans son objectif d'y orienter 40 % des nouveaux ménages sur 20 ans;
- L'objectif de protéger 17 % du territoire de la CMM d'ici 2031 a été dépassé grâce à l'adoption en 2022 du règlement de contrôle intérimaire sur les milieux naturels. L'action de plusieurs outils, notamment le programme de la Trame verte et bleue, a permis que 22,3 % du territoire de la CMM fasse l'objet d'une mesure de protection ou de conservation;
- Malgré certaines avancées en matière de transport actif, les objectifs du premier PMAD en matière de mobilité durable demeurent toujours à atteindre. La part modale du transport collectif en période de pointe le matin a stagné autour de 25 %, alors que l'objectif est de l'augmenter à 35 % d'ici 2031.

« Au sortir de la pandémie de COVID-19, nous sommes encore en mode rattrapage, en ce qui concerne le transport collectif », **Massimo Iezzi**

Défis liés au Grand Montréal de demain :

- Le Grand Montréal devrait accueillir 320 000 ménages supplémentaires d'ici 2031 et 460 000 d'ici 2041;
- La population future du Grand Montréal sera de plus en plus âgée, ce qui augmentera le nombre de ménages à personne seule vivant dans des logements plus petits et centraux;
- Ces dynamiques vont renforcer des défis déjà présents. Par exemple : accélérer les mises en chantier pour de nouveaux logements, bien localiser la population dans des zones qui favorisent la mobilité durable et la préservation des milieux naturels et agricoles et accroître l'offre de logements abordables;
- Rapidement, le PMAD révisé devra donner aux municipalités les leviers nécessaires pour accélérer une densification de qualité qui permette l'accès à des services de proximité autour du lieu de résidence et d'emploi. Accroître la densification est une condition de réussite pour relancer et consolider un réseau de transport structurant dans le Grand Montréal.

« La CMM a suffisamment d'espace pour accueillir toutes les nouvelles familles d'ici 2050. La densification douce, à échelle humaine, a un potentiel immense recevoir ces nouveaux citoyens en plus de favoriser l'accroissement de la densité des secteurs déjà habités et de justifier une desserte en transport collectif suffisante et développer des quartiers de qualité », **Massimo Iezzi**



Solutions pour aller plus vite :

- Le processus d'élaboration du prochain PMAD devrait se pencher sur l'intérêt d'inclure une cible relative à l'accessibilité ou logement et/ou au logement abordable pour les cinq secteurs;
- La CMM réfléchit aux outils potentiels pour mieux accompagner les municipalités.

Vision de la CMM de 2050 :

« Une densification réfléchie qui donne du plaisir à habiter chez soi et à aller travailler »,
Massimo Iezzi



Laurence Vincent
Présidente du groupe Prével

Défis liés à la densification :

- Le développement de milieux de vie compacts suscite des méfiances et des rejets;
- Choisir de construire et de vivre en milieu dense est actuellement très dispendieux;
- La manière dont on aménage et conçoit nos milieux de vie prend plusieurs années. Entre le moment où un promoteur s'intéresse à un projet et l'installation des personnes dans leur logement, il faut compter cinq à six ans.

Solutions pour aller plus vite :

- Faire le pont entre les différents points de vue sur la densité et faire découvrir tous les bénéfices de la ville des 15 minutes;
- Soutenir financièrement les premiers acheteurs pour accéder à des logements dans des quartiers denses;
- Cesser d'imposer aux promoteurs un ratio élevé de stationnement en aires TOD.

« La ville des 15 minutes, c'est avoir tout à proximité. C'est bon pour le développement durable, pour l'économie de partage et la mutualisation des infrastructures. C'est bon pour la vitalité de nos cœurs villageois, pour nos rues commerçantes et pour la cohésion sociale en favorisant une vie de quartier dynamique. Le premier pas vers la ville des 15 minutes, c'est d'abord la vouloir », Laurence Vincent

Vision de la CMM de 2050 :

« Un amour répandu du mode de vie urbain et collectif, pour choisir la ville des 15 minutes »,
Laurence Vincent





Pierre-Olivier Pineau

Professeur à HEC Montréal et responsable de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie

Défis liés à la mobilité :

- Les véhicules sont de plus en plus gros, lourds et énergivores. En 2028, on ne vendra plus que des VUS au lieu de plus petits véhicules;
- Les logements sont aussi de plus en plus grands. Alors que le Grand Montréal connaît une crise du logement majeure, les gens ont de plus en plus d'espace inoccupé dans leurs logements.

« Les Québécois sont tombés en amour avec leurs VUS. Même s'ils sont électriques, les problèmes de congestion, d'étalement urbain et d'espaces monopolisés par les véhicules dans les villes resteront les mêmes », **Pierre-Olivier Pineau**

Solutions pour aller plus vite :

- Utiliser le « bâton » pour transformer les comportements collectifs. L'écofiscalité sur le stationnement et la taxe kilométrique sont de bons exemples d'outils pour concilier nouvelles sources de revenus publics, efficacité pour la transition écologique et amélioration de l'équité sociale;
- Déployer des plateformes numériques et des incitatifs fiscaux pour soutenir les pratiques de partage. Par exemple, le covoiturage et l'autopartage pour la mobilité et la location d'unités d'habitation accessoires pour le logement;
- Investir dans les infrastructures collectives et utiliser des services de transport existants.

Vision de la CMM de 2050 :

« Trois fois moins de voitures sur le territoire pour plus de mobilité durable et plus d'espaces naturels », **Pierre-Olivier Pineau**



Nadine Raymond

Présidente-directrice générale du Y des femmes de Montréal (YWCA)

Défis liés à une planification à échelle humaine :

- Les professionnels du territoire oublient parfois pour qui sont développés les quartiers. À trop se concentrer sur la visée d'un projet de réaménagement, les habitants peuvent se retrouver dans l'angle mort de la planification;
- L'illusion du « citoyen moyen » empêche de capter la complexité des réalités et des besoins sur le terrain.

« Décideurs, professionnels de l'aménagement, avez-vous des contacts directs avec les gens qui souffrent d'iniquités sociales, d'iniquités territoriales? Allez à la rencontre de ces personnes, car elles doivent être au centre de votre travail au quotidien. L'aménagement peut et doit être un vecteur d'intervention social », **Nadine Raymond**



Solutions :

- Faire l'effort de sous-segmenter les populations pour y identifier les plus défavorisées et moins bien desservies, et adapter les quartiers à leurs réalités;
- Inviter la santé et les services sociaux autour de la table pour identifier les vulnérabilités, représenter les intérêts de tout un chacun et proposer des solutions de santé publique via l'aménagement;
- Investir dans les sciences humaines pour comprendre la gestion du changement et accompagner efficacement autant les personnes élues que les communautés.

Vision de la CMM de 2050 :

« Un toit abordable au-dessus de la tête de chacun et chacune », **Nadine Raymond**

Comment s'assurer que les populations aux prises avec des enjeux d'inégalités sociales ne soient pas les grandes oubliées de la transition?

Les panélistes ont échangé sur cette question. Voici quelques éléments forts à retenir :

- Encourager les premiers acheteurs via du financement;
- Rassembler tout le monde autour de la table, dont le secteur de la santé et des services sociaux, qui connaît mieux ce segment de population;
- Utiliser des mesures écofiscales adaptées aux différents segments de population;
- Renforcer la résilience des communautés en faisant participer les citoyens et les citoyennes;
- Accroître l'accès aux espaces naturels, considérant leurs impacts bénéfiques sur la santé publique et l'équité sociale.



Véronique Fournier

Directrice du Centre d'écologie urbaine de Montréal

Défis liés à la consultation et participation citoyenne :

- L'aménagement du territoire est complexe et se base sur un véritable contrat social. Pour avoir un contrat social fort, on ne peut faire l'économie de moments de consultation et de participation démocratique, à l'image de l'Agora;
- La densification et la requalification des quartiers ne doivent pas se faire au détriment des populations locales et des plus vulnérables. Ces populations n'ont souvent pas les mêmes capacités à participer au dialogue et sont donc moins entendues.

« Nous n'irons ni plus vite ni plus loin en oubliant le dialogue social et en créant de la résistance. On ne peut pas penser l'aménagement du territoire en vase clos des courants sociaux », **Véronique Fournier**



Solutions :

- Accroître la « littératie du territoire » en renforçant les dispositifs de participation publique partout dans la CMM;
- Investir dans l'éducation populaire sur le territoire afin que les citoyennes et citoyens s'approprient la vision et les outils de l'aménagement pour contribuer au développement de leur communauté.

Vision de la CMM de 2050 :

« Des communautés engagées et des villes belles, de grande qualité architecturale, qui brillent par leurs particularités », **Véronique Fournier**



Alain Branchaud

Biologiste et directeur général de la SNAP Québec

Défis liés à la protection des milieux naturels :

- Malgré l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI), les mesures pour protéger la biodiversité dans la CMM sont insuffisantes. Par ailleurs, atteindre la cible de protection de 30 % du territoire métropolitain d'ici 2030 sera un défi, puisqu'il ne reste que 23,6 % de milieux naturels dans la CMM;
- Un manque de cohérence subsiste dans les décisions liées au territoire : on protège d'un côté, mais on permet la conduite de projets aux impacts environnementaux majeurs de l'autre;
- La croissance démographique demande une meilleure gestion des rejets et pollutions dans les milieux naturels, terrestres et aquatiques.

Solutions pour aller plus vite :

- Cesser de développer des aires TOD sur des milieux naturels;
- Accélérer la restauration de milieux naturels, en dehors et à l'intérieur des villes;
- Instaurer des critères d'accès à un espace naturel dans les quartiers pour améliorer la santé publique et l'équité sociale;
- Augmenter la collaboration entre paliers de gouvernements et entre acteurs publics et privés;
- Se doter d'une vision globale aboutie pour mieux planifier l'aménagement du territoire et les choix de localisation des prochains ménages;
- Sévir face aux pratiques dégradant l'environnement et contre les promoteurs qui ne respectent pas les règles en place.

« Il faut cesser de voir la protection comme un frein à l'économie. La crise de la biodiversité appelle à renverser le paradigme pour que, désormais, on applique le principe suivant : la protection d'abord! », **Alain Branchaud**

Vision de la CMM de 2050 :

« Le pissenlit et le chevalier cuivrés sont déclarés espèces menacées, pour préserver la nature autant dans les cours de jardin que dans le fleuve Saint-Laurent »,

Alain Branchaud



Près de 200 questions posées aux panélistes!

Ce panel s'est conclu par une période de questions fort populaire rendue possible grâce à l'application mobile Slido. Près de 200 questions ont été posées. Parmi celles-ci, plusieurs ont été retenues et ont fait l'objet d'échanges. Voici quelques éléments à retenir :

Comment accroître la densification dans les couronnes?

- Accroître le nombre de citoyens et citoyennes dans les quartiers existants et y développer le transport collectif;
- Requalifier des bâtiments et des milieux urbanisés pour y ajouter du logement.

Comment favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard de la densification, considérant qu'elle se heurte au phénomène du « pas dans ma cour »?

- Inviter la santé dans la discussion, considérant que les liens forts de proximité sont un déterminant de la santé;
- Accroître la littératie du territoire et ouvrir la conversation aux citoyens et citoyennes, plutôt que la restreindre aux cercles de spécialistes et de personnes convaincues;
- Intégrer les communautés au développement des projets.

Comment améliorer l'offre de transport collectif en banlieue?

- Développer des applications de covoiturage en banlieue;
- Densifier davantage pour rendre le transport collectif plus efficace et attrayant;
- Pourquoi ne pas utiliser la flotte existante d'autobus scolaires à des fins de transport collectif?

N'est-il pas le temps d'un REV métropolitain?

- C'est l'intention de la CMM.

Comment lutter contre la gentrification?

- Investir davantage dans les logements sociaux et offrir de l'aide aux premiers acheteurs;
- Encourager la location des espaces existants non utilisés, notamment via des mesures écofiscales;
- Dialoguer directement avec les personnes souffrant des conséquences de la gentrification;
- Lutter contre les îlots de chaleur, offrir un accès équitable aux espaces verts, assurer une bonne gestion des eaux de pluie, déminéraliser et verdir les milieux urbains et faire usage des données liées aux vulnérabilités climatiques et sociales.



L'AGORA
MÉTROPOLITAINE
2023

VITRINE SUR DES
PROJETS INSPIRANTS

UNE COMMUNAUTÉ EN ACTION



VITRINE SUR DES PROJETS INSPIRANTS

UNE COMMUNAUTÉ EN ACTION

Un mouvement fort et ambitieux est en marche dans la CMM pour répondre aux enjeux sociaux, climatiques et environnementaux auxquels elle fait face. Ce mouvement s'incarne à travers des maires, des mairesses et des leaders de la société civile qui font preuve d'audace et d'innovation sur le terrain.

Cette vitrine a donné la parole à ces porteurs et porteuses d'idées et de projets structurants pour un Grand Montréal.



Kahsennehawe Sky-Deer

Grande cheffe du Conseil mohawk de Kahnawá:ke

Maja Vodanovic

Mairesse de l'arrondissement de Lachine

PROJETS CULTURELS ENTRE LA NATION MOHAWK DE KAHNAWAKE ET LACHINE

Le projet vise à (re)tisser des liens à la fois physiques et culturels forts entre la communauté de l'arrondissement de Lachine et la nation mohawk. Afin de réécrire l'histoire des deux communautés, basée sur la coopération et l'amitié, les deux élues se sont engagées à créer une destination autochtone authentique qui mettra en valeur des sites patrimoniaux situés sur les deux rives, entre le Musée de Lachine et le Centre culturel de Kahnawake, et de les interconnecter par un nouveau bateau-bus.



Catherine Fournier

Mairesse de Longueuil

PROJETS DE TRANSPORTS ACTIFS À LONGUEUIL

Pour développer la pratique du vélo en hiver, la Ville de Longueuil a entrepris le déneigement de 30 km, puis de 60 km de voie cyclable (le Réseau blanc), et vise le déneigement de plus de 116km à l'hiver 2025-2026. Elle a accéléré le développement du réseau Bixi, en passant de 6 à 26 stations d'ici 2024, et a lancé un projet-pilote de piétonnisation complète d'une partie de la rue Saint-Charles Ouest, de juin à octobre. La Ville n'est pas en reste pour favoriser la place de la nature en ville et a mis sur pied des sentiers pour promouvoir l'accès au boisé du Tremblay, le plus grand parc-nature de la Ville.





Christian Charron
Maire de Sainte-Thérèse

Emmanuel Farmer
directeur du service de l'urbanisme et du
développement durable de Sainte-Thérèse

TOD DE LA GARE SAINTE-THÉRÈSE

Le réaménagement du milieu de vie autour du secteur de la gare de Sainte-Thérèse visait à densifier en respectant le cadre bâti, à intégrer une mixité d'usages et à améliorer le transport actif et collectif. Au terme du projet, le réseau cyclable intérieur et extérieur a été bonifié. La rue Turgeon a été réaménagée pour réduire la circulation automobile, réduire les îlots de chaleur, favoriser la connectivité et garder l'eau. La touche finale sera de déminéraliser un stationnement municipal pour faire ressortir la rivière aux Chiens et aménager un parc.



Sandra Martel
Première dirigeante de Les Ponts Jacques Cartier
et Champlain incorporée

PROJET LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE (PJCCI), SES OUVRAGES ET LA MOBILITÉ

La société d'État fédérale PJCCI assure la gestion et l'entretien d'infrastructures majeures pour le Grand Montréal. Dans le cadre de cette vitrine, elle a présenté ses projets d'élargissement et d'exploitation hivernale de la piste cyclable sur le pont Jacques-Cartier; l'aménagement des rives pour favoriser l'accès des personnes piétonnes et des cyclistes au fleuve autour du pont Champlain; et son projet de reconfiguration de l'autoroute A-Bonaventure en boulevard urbain pour inclure un corridor pour personnes piétonnes et un corridor pour vélo.



Philippe Rivet
chef d'équipe, Développement social et monitoring
à la Communauté métropolitaine de Montréal

Karel Mayrand
Président-directeur général de la Fondation
du Grand Montréal

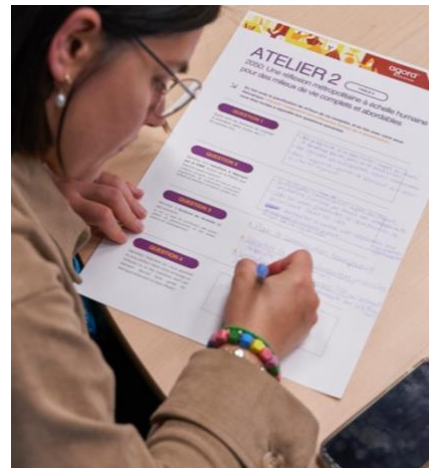
INDICATEURS VITAUX DU GRAND MONTRÉAL

Les indicateurs vitaux du Grand Montréal sont une initiative conjointe de la CMM et de la Fondation du Grand Montréal. Ils deviendront le tableau de bord indispensable pour connaître l'évolution des milieux de vie du Grand Montréal et pour placer les besoins des communautés au cœur de la prise de décision. Ces données collées au terrain viendront compléter les outils de suivi des données déjà à la disposition de la CMM.



ATELIERS THÉMATIQUES

En après-midi, l'Agora métropolitaine s'est déclinée en sept ateliers thématiques en simultané, durant lesquels les participantes et participants ont pu faire part de leurs préoccupations, idées et propositions en lien avec la révision du PMAD ainsi que les actions à poser pour en arriver à un Grand Montréal plus durable, attrayant et vert.



ATELIER 1

2050 : UNE STRUCTURE URBAINE AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE

Organisé par Vivre en Ville

Panélistes :

- **Juste Rajaonson**, professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM
- **Robert Beaudry**, conseiller de ville du district de Saint-Jacques et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- **Nathalie Martin**, directrice adjointe du service de l'urbanisme de la Ville de Laval

Cet atelier avait pour objectif d'identifier des pistes de solutions pour que le PMAD révisé fasse de l'accueil de la croissance résidentielle et de la localisation des activités et des équipements métropolitains du Grand Montréal de véritables vecteurs de réduction de la mobilité motorisée et des émissions de gaz à effet de serre dans la CMM à l'horizon 2050.

Les participantes et participants ont ciblé plusieurs éléments porteurs pour une organisation spatiale métropolitaine favorisant la réduction des distances de déplacement. Ils ont, par le fait même, proposé une série d'**éléments à intégrer dans le PMAD révisé** ainsi que des **actions à poser par la CMM** pour progresser sur le plan de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine dans le Grand Montréal à l'horizon 2050. Ils ont aussi recensé quelques **leviers d'action détenus par d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernement**.

SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LE PMAD RÉVISÉ

Portée du PMAD révisé

- Aboutir à un PMAD plus prescriptif et plus ambitieux en matière de consolidation urbaine et de gestion de l'urbanisation;
- Offrir plus de flexibilité et d'agilité aux villes et municipalités régionales de comté (MRC) en respectant les échelles de planification;
- Adapter les cibles et les exigences du PMAD révisé aux différentes réalités locales et régionales, selon un principe d'équité à l'échelle de la CMM;
- Accompagner le PMAD révisé de mécanismes d'apprentissage, de sensibilisation et d'explication des décisions.

Planification et localisation

- Viser un aménagement à échelle humaine dans le respect des écosystèmes.
- Planifier stratégiquement la localisation des activités et des équipements métropolitains de sorte à raccourcir les déplacements motorisés;
- Retisser les quartiers selon le modèle des villes des 15 minutes adapté aux réalités locales et régionales. Par exemple, en misant sur des quartiers des 30 minutes en banlieue;
- Requalifier et redévelopper les centralités permettant d'accueillir une croissance sobre en carbone;
- Arrimer croissance résidentielle, mixité et verdissement des milieux de vie;



- Encourager la refonte des règlements d'urbanisme, notamment en matière de zonage et de lotissement. Par exemple, en réduisant les ratios de cases de stationnement minimales, en ajoutant des normes de stationnement pour vélos et de nouvelles normes environnementales, et en passant du zonage monofonctionnel au zonage adapté à la forme urbaine et les types de milieux;
- Encourager également la mixité des usages à l'extérieur des aires TOD (*transit-oriented development*), considérant qu'il existe d'autres outils pour atteindre les objectifs de la CMM en matière d'aménagement;
- Planifier selon une approche intégrée « aménagement-transport »;
- Orienter la croissance urbaine vers les corridors de transport collectif et actif.

Transport collectif

- Développer un réseau structurant de transport collectif pour supporter la densification de milieux sobres en carbone, notamment en identifiant des corridors de transport collectif;
- Entretien des infrastructures existantes.

Logement et habitation

- Offrir des incitatifs pour assurer l'offre en logement social et abordable;
- S'assurer d'une localisation optimale des nouvelles habitations pour qu'elle contribue à la densification et non à l'étalement;
- Favoriser les unités d'habitation accessoires.

SUGGESTIONS D'ACTIONS À POSER PAR LA CMM

- Réfléchir à l'urbanisme et à la mobilité comme étant interreliés, selon la vision « réduire, transférer, améliorer »;
- Introduire et encourager des mesures d'écofiscalité;
- Assurer l'acceptabilité sociale à l'égard des nouveaux développements;
- S'attarder à la logistique du dernier kilomètre pour les livraisons.

LEVIERS D'ACTION D'AUTRES PARTIES PRENANTES, DONT LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

Collaboration

- Développer un réflexe régional en matière d'aménagement des milieux de vie et de leurs connexions entre eux;
- Impliquer et arrimer tous les acteurs dans la démarche de densification et de création de milieux de vie.

Financement et fiscalité

- S'assurer que les changements demandés par les gouvernements de proximité s'accompagnent de ressources financières appropriées;
- Réformer la fiscalité municipale pour réduire la compétition entre les villes;
- Introduire et encourager des mesures d'écofiscalité.



Règlementation

- Alléger et clarifier la réglementation entourant l'aménagement du territoire;
- Revoir les méthodes de consultation pour éviter que celle-ci ne se fasse qu'à la toute fin de la démarche et pour réduire le phénomène « pas dans ma cour ».

Agilité et exemplarité

- Assurer l'exemplarité de l'État sur la localisation des équipements publics.

ATELIER 2

2050 : UNE RÉFLEXION MÉTROPOLITAINE À ÉCHELLE HUMAINE POUR DES MILIEUX DE VIE COMPLETS ET ABORDABLES

Organisé par Vivre en Ville

Panélistes :

- **Jean-Marc Fournier**, président-directeur général de l'Institut de développement urbain du Québec
- **Virginie Dostie Toupin**, conseillère municipale à la Ville de Saint-Lambert
- **Marie-Josée Halpin**, directrice générale de la Ville de Sainte-Catherine

Cet atelier avait pour objectif d'identifier des outils de mise en œuvre pour que le PMAD révisé stimule la création de milieux de vie complets, abordables et en phase avec la lutte contre les changements climatiques à partir d'une densification bien intégrée, diversifiée et répondant aux besoins et aux préoccupations des citoyennes et citoyens de la CMM.

Les participantes et participants ont ciblé plusieurs outils devant permettre d'optimiser des terrains sous-utilisés bien localisés, de financer efficacement ces transformations et de favoriser un report modal. Ils ont, par le fait même, proposé une série d'**éléments à intégrer dans le PMAD révisé** ainsi que des **actions à poser par la CMM** pour progresser sur le plan de l'aménagement du territoire et des milieux de vie complets dans le Grand Montréal à l'horizon 2050. Ils et elles ont aussi recensé quelques **leviers d'action détenus par d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernement**.

SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LE PMAD RÉVISÉ

Cibles et identification

- Aboutir à un PMAD révisé qui a du « mordant ». Par exemple, en intégrant des cibles minimums de densité de plein droit pour certains terrains à développer identifiés dans le PMAD, et en limitant la possibilité d'approbation référendaire;
- Identifier les zones et les terrains prioritaires à développer et à requalifier;
- Moduler les cibles de densité pour tenir compte des particularités des différents milieux de vie;
- Intégrer des cibles de logements sociaux et abordables dans des secteurs bien desservis en services et près des emplois.



SUGGESTIONS D' ACTIONS À POSER PAR LA CMM

Accompagnement et sensibilisation

- Accompagner les municipalités et les groupes citoyens pour favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard de la densification;
- Communiquer auprès des citoyennes et citoyens de la CMM pour les informer et les sensibiliser aux enjeux d'aménagement du territoire et aux raisons qui motivent les changements dans leurs milieux.

Outils

- Identifier les outils permettant une meilleure utilisation des terrains afin d'inciter au redéveloppement. Par exemple, en révisant les normes, en augmentant la taxe d'occupation, en offrant des programmes de financement et en partageant les ressources;
- Dresser un inventaire cartographié et en données ouvertes des terrains sous-utilisés à développer;
- Obtenir des portraits détaillés des logements existants.

LEVIERS D' ACTION D' AUTRES PARTIES PRENANTES, DONT LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

Financement

- Diversifier les sources de financement des municipalités, notamment pour contribuer à l'abordabilité des nouveaux logements et éviter que les municipalités ne doivent imposer des coûts supplémentaires aux promoteurs, considérant que les redevances et taxes municipales peuvent nuire à l'abordabilité;
- Augmenter le financement gouvernemental pour le logement social et abordable ainsi que pour le transport collectif et actif.

Collaboration

- Faciliter l'intégration des écoles, des centres de la petite enfance, des résidences de personnes âgées, des commerces de proximité et des réseaux de transport collectif dans la planification des secteurs à développer afin de prévoir en amont les services publics qui seront nécessaires pour créer des milieux de vie complets. Cela nécessitera notamment une plus grande flexibilité des normes en milieux urbains;
- Établir un dialogue avec les citoyennes et citoyens et les impliquer en amont des transformations afin de partager une vision commune au niveau municipal et ainsi favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard des projets.



ATELIER 3

2050 : DES DÉPLACEMENTS AUTREMENT : DE L'AUTO SOLO AU COCKTAIL TRANSPORT DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Organisé par Trajectoire Québec

Panélistes :

- **Sarah V. Doyon**, directrice générale de Trajectoire Québec
- **Sandrine Cabana-Degani**, directrice générale de Piétons Québec
- **Jean-François Rheault**, président-directeur général de Vélo Québec

Animation : **Sarah V. Doyon**, directrice générale de Trajectoire Québec

Cet atelier avait pour objectif d'explorer les leviers à disposition du PMAD révisé pour que celui-ci participe à la réduction de la dépendance à l'automobile dans le Grand Montréal et qu'il permette aux citoyennes et citoyens de profiter d'une mobilité plus durable, accessible et équitable, notamment par des modes de transport collectif et actif.

Les participantes et participants ont identifié différentes voies règlementaires, technologiques et financières permettant de relancer, consolider et accélérer l'utilisation des modes de transport durable dans la CMM. Ils ont, par le fait même, proposé une série d'**éléments à intégrer dans le PMAD révisé** ainsi que des **actions à poser par la CMM** pour progresser sur le plan de la mobilité et des services de transport alternatif à l'auto solo dans le Grand Montréal à l'horizon 2050. Ils et elles ont aussi recensé quelques **leviers d'action détenus par d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernement**.

SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LE PMAD RÉVISÉ

Planification et densification

- Briser les barrières physiques qui sont difficiles à franchir, comme les autoroutes, les voies ferrées et les cours d'eau afin de désenclaver les quartiers et ainsi éviter les longs détours en transport actif;
- Assurer le développement aux abords des points d'accès en transport collectif pour assurer un retour sur investissement;
- Densifier les milieux pour encourager le transport collectif et actif et pour optimiser les investissements en ce sens;
- Encourager la consolidation de noyaux villageois denses et mixtes dans les couronnes, notamment dans les milieux ruraux, en périphérie et hors TOD, afin de favoriser des modes alternatifs à l'auto solo. Par exemple, le transport collectif et actif, en ajoutant des trottoirs attrayants pour les piétons et des accotements plus larges pour les cyclistes, ou encore le covoiturage, l'autopartage, le taxi collectif, le taxibus et le transport à la demande;
- Encourager le développement immobilier au-dessus des stationnements incitatifs.



Usage de la route

- Revoir le partage de la route pour favoriser le transport collectif et actif, et ainsi reléguer l'auto au second plan;
- Créer des couloirs de circulation sécurisés et structurants dédiés au transport actif;
- Empêcher la circulation de transit dans les rues locales en bloquant leurs extrémités;
- Tenir compte de l'ensemble des déplacements sur une période de 24 heures lors de la compilation et de l'analyse des données relatives à la circulation afin d'obtenir un portrait réel de la situation au-delà des heures de pointe.

SUGGESTIONS D'ACTIONS À POSER PAR LA CMM

Pouvoirs d'action

- Utiliser tous les leviers et pouvoirs dont dispose la CMM afin d'assurer une mise en œuvre rapide du PMAD révisé;
- Utiliser davantage les pouvoirs de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour que les MRC et les agglomérations respectent davantage les délais de conformité, favorisant du même coup une plus grande cohérence au niveau local;
- Étudier l'avenue de la taxe sur le stationnement afin de réduire l'espace dédié sur rue et hors rue et offrir une source de financement supplémentaire.

Accompagnement et financement pour le transport actif

- Mettre en place un programme d'accompagnement et de financement pour la planification du transport actif et la construction des infrastructures lui étant associées;
- Offrir de l'accompagnement aux petites municipalités, notamment via un programme de financement, des ressources humaines et/ou de l'expertise, pour y développer le transport actif.

Planification

- Appliquer l'approche 3D (c.-à-d. : densité, diversité, design) pour favoriser la création de quartiers complets;
- Prévoir du transport collectif structurant dans les endroits denses et variés, et densifier intelligemment aux abords des points d'accès de transport structurants;
- Associer transport actif et verdissement pour obtenir un maximum de bénéfices;
- Assurer une meilleure équité, notamment en ce qui concerne la tarification kilométrique et l'accès au centre-ville, en prenant en compte les inégalités sociales et la réalité des quartiers plus défavorisés lors de la planification.

Mise en œuvre de projets

- Encourager la mise à disposition de systèmes de vélo en libre-service et en autopartage;
- Mettre en place des projets pilotes en matière de tarification kilométrique.

LEVIERS D'ACTION D'AUTRES PARTIES PRENANTES, DONT LES PALIERS DE GOUVERNEMENT (P. EX. : L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET LES ORGANISMES PUBLICS DE TRANSPORT COLLECTIF)



Augmentation et diversification de l'offre en mobilité durable

- Augmenter la cadence des mises en chantier visant des infrastructures de mobilité durable;
- Créer des pôles de mobilité pour tous les types de déplacements et motifs afin de favoriser l'intermodalité et l'activité physique chez l'ensemble de la population, incluant les personnes vulnérables;
- Faire en sorte que l'intermodalité et l'offre en mobilité durable soient simples, faciles, intuitives, conviviales et transversales;
- Offrir un transport collectif doté d'une bonne desserte, fréquence, rapidité, et attractivité, incluant des mesures préférentielles pour les autobus, et d'un financement adéquat et prévisible;
- Ajouter davantage de voies dédiées au transport collectif pour limiter les effets de la congestion sur le service et le rendre ainsi plus compétitif face à l'automobile;
- Diminuer l'impact des infrastructures de transport routier sur la santé publique, notamment en ce qui concerne la pollution, le bruit et le design des rues. Par exemple, en aménageant les quartiers en « superblocs », comme à Barcelone;
- Encourager le transport actif à l'aide d'équipements appropriés. Par exemple, en aménageant des stationnements sécurisés;
- Rabattre la majorité du transit vers certaines rues désignées et apaisées.

Sensibilisation et acceptabilité sociale

- Sensibiliser les personnes élues aux projets et aux mesures comprenant des contraintes ou une internalisation des coûts afin de favoriser une plus grande acceptabilité sociale;
- S'assurer que les décisions prises par les personnes élues et dirigeantes soient expliquées aux citoyennes et citoyens;
- Accompagner les parties prenantes pour limiter le syndrome du « Pas dans ma cour »;
- Prévoir une campagne d'éducation sur le long terme pour l'éventuel dossier de la taxe kilométrique;
- Simplifier l'usage du transport collectif pour les personnes utilisant occasionnellement le transport collectif. Par exemple, en vulgarisant les informations et en simplifiant l'achat de titres et la grille horaire.

Mesures d'écofiscalité

- Utiliser plus d'outils fiscaux et soumettre davantage l'utilisation de l'automobile au principe de pollueur-payeur pour récompenser les bons comportements, comme l'utilisation du transport collectif et actif, notamment en réinstaurant le crédit d'impôt fédéral sur les titres de transport collectif;
- Augmenter significativement les tarifs liés au permis de conduire et la taxe sur l'essence;
- Instaurer une tarification kilométrique avec modulation par région ou une taxe selon la cylindrée du moteur;
- Ajouter des postes de péage sur certaines routes;
- Assurer un meilleur contrôle routier et imposer des amendes plus élevées aux personnes ne respectant pas les voies réservées au transport collectif;
- Diminuer les tarifs pour le transport collectif longue distance, comme le train et l'autocar;



- Faire en sorte que les entreprises offrent des incitatifs fiscaux liés à la mobilité durable afin de faciliter le recrutement de la main-d'œuvre. Par exemple, en fournissant des titres de transport collectif gratuits à leur personnel.

Leadership et financement

- Poursuivre la mise en œuvre de la PMAD et l'accompagner d'un financement important, pour atteindre les cibles;
- Viser un équilibre 50 %-50 % entre les investissements destinés au réseau routier et ceux voués au transport collectif au Québec;
- Faire en sorte que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMDQ) assure un meilleur leadership pour réduire l'utilisation des véhicules utilitaires sport (VUS) et pour aménager des rues complètes intégrant le transport collectif et actif;
- Faire en sorte que les municipalités du pourtour de la CMM contribuent aussi financièrement au transport collectif;
- S'assurer que les mesures mises en place ne pénalisent pas les populations vulnérables.

Redevances

- Faire en sorte que le secteur public orchestre mieux le développement afin qu'il capte les revenus liés aux projets immobiliers aux abords des points d'accès en transport collectif;
- Étudier la possibilité de pénaliser les villes s'opposant à la densification et de prévoir des mécanismes permettant aux villes d'investir dans le transport collectif.

ATELIER 4

2050 - DES TERRITOIRES AGRICOLES PROTÉGÉS ET VALORISÉS POUR NOURRIR LE GRAND MONTRÉAL

Organisé par le Conseil du Système Alimentaire Montréalais (SAM) et le Forum des Systèmes alimentaires territoriaux (SAT)

Panélistes :

- **Lise Michaud**, mairesse de Mercier
- **Ghalia Chahine**, coordinatrice Environnement, aménagement à l'Union des producteurs agricoles du Québec
- **Nicolas Fabien-Ouellet**, directeur général à la Corporation de gestion des Marchés publics de Montréal

Cet atelier avait pour objectif d'identifier des pistes de solutions pour que le PMAD révisé fasse de la préservation et de la valorisation des territoires agricoles du Grand Montréal de véritables vecteurs de promotion de ce patrimoine collectif, de protection de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et de renforcement de l'autonomie alimentaire dans la CMM.

Les participantes et participants ont ciblé plusieurs moyens concrets pour accompagner les municipalités rurales, protéger les milieux agricoles, faciliter une meilleure cohabitation



entre leurs différents usages et renforcer l'autonomie alimentaire. Ils ont, par le fait même, proposé une série d'**éléments à intégrer dans le PMAD révisé** ainsi que des **actions à poser par la CMM** pour progresser sur le plan de la protection et de la valorisation des territoires et des paysages agricoles de la région métropolitaine et en matière de renforcement de l'autonomie alimentaire dans le Grand Montréal à l'horizon 2050. Ils et elles ont aussi recensé quelques **leviers d'action détenus par d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernement**.

SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LE PMAD RÉVISÉ

Objectifs

- Protéger les terres agricoles de la CMM;
- Dynamiser la zone agricole;
- Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole;
- Encourager la transition écologique et la résilience du système alimentaire;
- Favoriser l'accès physique et économique à une alimentation saine et de proximité;
- Favoriser la protection des milieux naturels tout en soutenant une agriculture multifonctionnelle et durable;
- Assurer le développement d'une agriculture urbaine en complémentarité avec les activités productives du territoire agricole métropolitain.

Critères

- Intégrer l'agriculture urbaine à l'intérieur des villes pour offrir des milieux de vie intéressants;
Autoriser l'agriculture urbaine comme usage complémentaire à différentes affectations en zone urbaine;
- Réglementer la présence de restaurants de malbouffe dans les quartiers 15 minutes, et y intégrer des marchés publics;
- Assurer une planification régionale des bandes riveraines et de la connectivité des milieux naturels;
- Planifier la gestion de l'eau en zone agricole afin d'éviter des pénuries;
- Encadrer davantage les usages non agricoles en zone agricole;
- Identifier les terrains qui, en fonction de leur potentiel agricole moindre, peuvent accueillir des projets de serres et d'agriculture en intérieur, afin que ces nouvelles constructions ne soient pas réalisées sur des terres fertiles.

Programme

- Enchâsser le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole dans le corps du texte du PMAD

SUGGESTIONS D'ACTIONS À POSER PAR LA CMM

Financement de projets liés au système alimentaire territorial

- Soutenir financièrement les projets issus des plans de communautés nourricières et des plans de développement de la zone agricole;
- Soutenir les projets visant la sensibilisation de la population à l'agriculture de proximité;
- Soutenir la création de pôles logistiques alimentaires, d'incubateurs d'entreprises agricoles, de cuisines de transformation collectives et toute forme de mutualisation d'équipements, d'infrastructures ou de transport et de mise en marché;



- Soutenir les projets visant un meilleur accès économique aux produits sains et locaux, comme la « carte proximité »;
- Soutenir les projets qui favorisent l'économie circulaire et qui réduisent le gaspillage alimentaire, comme les initiatives de glanage et de redistribution de surplus alimentaires;
- Soutenir la diversification des cultures et l'adaptation des cultures aux besoins alimentaires de la population;
- Soutenir les projets de remembrement des terres agricoles et de diversification des superficies et des types d'exploitations;
- Soutenir l'acquisition de terres agricoles par les municipalités pour les rendre disponibles à la relève;
- Soutenir l'accès de la relève agricole aux terres agricoles, notamment par le maintien du service L'ARTERRE sur le territoire.

Protection du territoire agricole

- Cartographier les usages non agricoles en zone agricole;
- Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour demander un meilleur encadrement des usages non agricoles en zone agricole;
- Pérenniser le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM, qui permet aux 19 municipalités rurales d'obtenir une compensation pour les revenus qu'elles auraient obtenus si elles avaient continué à augmenter leur croissance foncière résidentielle.

Collaboration et fixation d'objectifs communs

- Favoriser le dialogue entre les milieux agricoles et municipaux;
- Favoriser la création de liens entre l'agriculture urbaine et l'agriculture périurbaine;
- Favoriser le réseautage entre les acteurs du système alimentaire;
- Favoriser la sensibilisation à l'agriculture de proximité et à l'éducation culinaire;
- Réaliser des projets pilotes ayant des cibles pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire dans la CMM;
- Réaliser des études sur la localisation des infrastructures reliées aux systèmes alimentaires territoriaux afin de favoriser la mise en marché de produits locaux.

Adoption de pratiques agricoles durables

- Évaluer les services écosystémiques rendus par le territoire agricole;
- Collaborer à des programmes en offrant une rétribution aux agriculteurs pour leur protection des milieux naturels en zone agricole;
- Faire des bandes riveraines végétalisées et des haies brise-vent en zone agricole les « pivots » de l'articulation entre la protection des milieux naturels et le développement durable des activités agricoles, notamment en ce qui concerne la connectivité écologique, la gestion de la qualité et de la quantité d'eau et contrôle de la perte de sols;
- Favoriser le développement de projets d'agroforesterie;
- Sensibiliser les acteurs à travers la région sur les bénéfices de la conservation de la biodiversité pour la production agricole;
- Faciliter les échanges sur les enjeux environnementaux entre les différents acteurs du gouvernement.



LEVIERS D'ACTION D'AUTRES PARTIES PRENANTES, DONT LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

Gouvernement du Québec

- Augmenter le nombre d'inspecteurs à la CPTAQ pour favoriser une gestion plus rigoureuse des usages non agricoles qui s'implantent en zone agricole et pour encadrer la réhabilitation des sites de sablières et de gravières à des fins agricoles;
- Baliser et pénaliser les usages non agricoles en zone agricole;
- Trouver des solutions à la flambée des prix des terres agricoles;
- Mettre en place une politique provinciale d'achat local plus étoffée;
- Élargir les usages permis à l'intérieur des secteurs et des îlots déstructurés délimités en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), afin notamment de permettre la transformation agroalimentaire et l'agroforesterie;
- Pérenniser le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM;
- Faire en sorte que la conservation de la biodiversité soit interprétée par la LPTAA comme une utilisation complémentaire à l'agriculture;
- Assurer un soutien aux agriculteurs et agricultrices pour l'adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques;
- Mettre sur pied un programme provincial pour soutenir l'entretien et l'aménagement de bandes riveraines et de haies brise-vent;
- Créer des incitatifs pour soutenir les pratiques qui s'inscrivent dans la transition écologique de l'agriculture. Par exemple, en instaurant des mesures d'écofiscalité.

ATELIER 5

2050 - DES MILIEUX NATURELS CONNECTÉS ET UNE BIODIVERSITÉ EN SANTÉ POUR CONCRÉTISER LES ENGAGEMENTS DE LA CMM À LA COP15

Organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal

Panélistes :

- **Maxim Larrivée**, directeur à l'Insectarium de Montréal - Espace pour la vie
- **Julien Poisson**, directeur de programmes, Sud du Québec chez Conservation de la nature Canada

Cet atelier avait pour objectif d'identifier les principaux leviers d'action métropolitains permettant au PMAD révisé d'accroître la conservation de la biodiversité dans le Grand Montréal et plus spécifiquement, d'accélérer la conservation et la protection des milieux naturels afin d'atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité de la CMM, dont celui de faire en sorte que 30 % de son territoire soit doté d'un statut d'aire protégée ou fasse l'objet de mesures de conservation efficaces d'ici 2030.

Les participant-es ont discuté des cibles et des mesures à mettre en place pour accroître la quantité et la qualité de la biodiversité partout dans la CMM, pour accélérer la conservation



des milieux naturels et pour augmenter l'accessibilité à la nature pour la population. Ils ont, par le fait même, proposé une série d'éléments pouvant être intégrés dans le PMAD révisé, ainsi que des actions à poser par la CMM pour y parvenir. Ils et elles ont aussi recensé quelques leviers d'action détenus par les paliers de gouvernement.

SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LE PMAD RÉVISÉ

Mesures de protection et de conservation

- Rendre les mesures de protection plus restrictives;
- Faire évoluer l'encadrement du RCI actuel (mesures de zonages) vers des mesures de protection concrètes assurant la pérennité des milieux naturels;
- Élargir les types de milieux visés par des mesures de protection et de conservation à tout type de milieu non anthropique, comme les friches ou encore les milieux dégradés;
- Utiliser d'autres mesures complémentaires, surtout en milieux anthropisés, pour augmenter la naturalité en faveur de la biodiversité.

Cibles

- Protéger les milieux naturels existants sans aucune perte nette, considérant que ceux-ci sont limités pour atteindre la cible de 30 %;
- Doter la CMM d'une cible de 30 % de canopée dans les zones habitées;
- Développer des indicateurs permettant de faire état du niveau de biodiversité sur le territoire et de la connectivité entre les milieux naturels;
- Ajouter des cibles de restauration des espaces dégradés;
- Intégrer au PMAD révisé une cible de réduction du taux d'artificialisation du territoire de la CMM, et viser le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050.

SUGGESTIONS D'ACTION À POSER PAR LA CMM

Leadership et collaboration

- Assurer une collaboration soutenue entre la CMM, les organisations municipales et les organismes de conservation;
- Concourir à l'établissement d'un langage commun en matière de conservation de la biodiversité;
- Exercer un leadership pour la création de réserves naturelles en milieu privé et conclure des ententes avec les grands propriétaires de terres publiques, comme Hydro-Québec et le MTMDQ, afin d'accélérer le processus de protection et de conservation;
- Identifier les milieux naturels à restaurer et favoriser la restauration de milieux naturels anthropisés par du financement et de la coordination.

Mesures de protection et de conservation

- Rendre les mesures de protection plus restrictives;
- Utiliser d'autres mesures complémentaires, surtout en milieux anthropisés, pour augmenter la naturalité en faveur de la biodiversité;
- Favoriser une prise en compte des espaces de liberté des cours d'eau;
- Favoriser la gestion écologique des milieux naturels. Par exemple, en favorisant une gestion différée de la végétation.



Registres et programmes

- Mettre sur pied un registre spécifique pour les territoires gérés durablement;
- Mettre sur pied un registre des études de caractérisation écologique;
- Mettre sur pied un programme à l'image du Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole, afin de soutenir les petites municipalités, en plus de leur offrir un soutien technique et de l'expertise.

LEVIERS D'ACTION D'AUTRES PARTIES PRENANTES, DONT LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

- Assurer un financement adéquat soutenant l'acquisition des milieux naturels;
- Assurer un financement adéquat soutenant la gestion et l'entretien des milieux naturels faisant l'objet de mesures de protection ou de conservation;
- Prendre en compte la valeur financière des actifs naturels dans les budgets municipaux;
- S'assurer que toutes les parties prenantes, dont les gouvernements, les personnes entrepreneures, les agriculteurs et agricultrices et la population, assument chacune leur part de responsabilité respective;
- Développer des outils d'écofiscalité liant subventions et maintien de la biodiversité;
- Créer une organisation indépendante chargée de se prononcer sur les empiètements envisagés dans les milieux naturels;
- Réglementer l'espace de liberté des rivières pour augmenter la biodiversité et favoriser la résilience des milieux.

ATELIER 6

2050 - UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE RÉSILIENTE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Organisé par la Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine et Ouranos

- **Sophie L. Van Neste**, professeure en études urbaines de l'INRS, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'action climatique urbaine
- **Nathalie Bleau**, coordonnatrice scientifique – adaptation des milieux de vie, Ouranos
- **Hélène Madénian**, doctorante en études urbaines de l'INRS, centre Urbanisation Culture Société

Panélistes :

- **Mélanie McDonald**, directrice exécutive chez Chemins de transition
- **Catherine P. Perras**, urbaniste et conseillère en aménagement du territoire et urbanisme chez Vivre en Ville
- **Nicholas Borne**, conseiller municipal de Laval-les-Îles
- **Lucile Ruiz**, responsable collectivités ZÉN (zéro émission nette) au Front commun pour la transition énergétique



Cet atelier avait pour objectif d'identifier des moyens concrets pour faire du PMAD révisé le porteur et le maître d'œuvre d'une vision commune de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle métropolitaine pour réduire les risques qui pèseront sur le Grand Montréal d'ici 2050, comme ceux liés aux températures extrêmes et aux inondations, qui affectent surtout les populations les plus vulnérables.

Les participantes et participants ont ciblé des moyens et des leviers d'actions concrets pour y arriver. Ils ont, par le fait même, proposé une série d'**éléments à intégrer dans le PMAD révisé** ainsi que des **actions à poser par la CMM** pour progresser sur le plan de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques dans le Grand Montréal à l'horizon 2050. Ils et elles ont aussi recensé quelques **leviers d'action détenus par d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernement.**

SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LE PMAD RÉVISÉ

Planification et aménagement

- Reconnaître et caractériser les iniquités sociales et territoriales, et agir sur celles-ci dans les mesures et priorités d'adaptation aux changements climatiques
- Assurer une équité et une proximité dans l'accès aux services;
- Favoriser des planifications d'ensemble pour assurer une cohérence;
- Préserver les milieux naturels et bâtir sur l'existant;
- Soutenir les municipalités dans la mise en place de mesures améliorant la résilience de manière permanente, comme des places résilientes de type *water square* et des infrastructures vertes.
- Améliorer et favoriser l'accès de la population à des lieux climatisés, des espaces publics frais et des plans d'eau;
- Cartographier les îlots de chaleur ainsi que les vulnérabilités sociales à la chaleur, pour les réduire. Par exemple, en mettant en place des mesures de verdissement;
- Éviter de minéraliser les surfaces afin de limiter les îlots de chaleur et d'augmenter la capacité d'absorption des sols;
- Porter une attention particulière aux communautés vulnérables. Par exemple, en y bonifiant les mesures de résilience;
- Évaluer la vulnérabilité des écosystèmes et de la forêt urbaine en contexte de changements climatiques;
- Verdir en amont des projets et préserver les milieux naturels existants en priorité;
- Penser à la mobilité intra-CMM.

Flexibilité

- Prévoir un PMAD révisé qui soit agile et aisément adaptable en fonction des besoins. Par exemple, en rendant possible sa modification en cours de route et en réduisant les délais nécessaires à sa modification;
- Respecter l'autonomie et les compétences municipales et des MRC. Par exemple, en fixant des cibles, tout en laissant aux municipalités la liberté de choisir comment les atteindre;
- Développer des critères de performance adaptés aux différentes réalités territoriales.



SUGGESTIONS D' ACTIONS À POSER PAR LA CMM

Règlementation et autres mesures

- Assurer la cohérence entre les différents outils de planification de la CMM;
- Développer des règlements et des guides pour améliorer l'harmonisation des pratiques à l'échelle de la CMM, notamment en ce qui concerne la bonne gestion des eaux pluviales et la limitation des îlots de chaleur;
- Mettre en place des mesures d'écofiscalité. Par exemple, en taxant les aires de stationnement;
- Faire davantage d'acquisitions foncières;
- Réglementer la déminéralisation et le verdissement.

Collaboration

- Collaborer avec les différents acteurs clés, comme les organismes communautaires, le milieu de la santé, les groupes militants, les propriétaires fonciers et les producteurs agricoles, en amont du processus d'adaptation. Plusieurs d'entre eux déploient déjà de telles mesures sur lesquelles il est possible de bâtir;
- Conclure des partenariats avec des acteurs clés, comme Hydro-Québec et le Canadien National (CN), pour le verdissement et le déploiement de corridors de connectivité des milieux naturels;
- Mettre en place un processus de participation active afin de rejoindre toutes les villes de la CMM et renforcer les mécanismes de participation publique;
- Accroître la gouvernance participative pour favoriser l'équité;
- Agir comme intermédiaire entre les municipalités et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le but d'obtenir un financement pour accroître la résilience des territoires de la CMM.

Appui

- Aider les villes à prioriser les mesures;
- Soutenir les villes financièrement et via de l'expertise pour utiliser le droit de préemption, notamment pour l'acquisition de terrains en zones inondables afin qu'elles ne se retournent pas entre de mauvaises mains.

Outils

- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans tous les outils de la CMM;
- Identifier les risques que posent les aléas climatiques sur les territoires et les responsabilités respectives pour y répondre;
- Divulguer les données relatives aux vulnérabilités face aux changements climatiques;
- Développer des cartes et des indices identifiant certains enjeux clés liés à l'adaptation, comme les îlots de chaleur, les réseaux d'égouts et les vulnérabilités de la population;
- Produire des données sur les besoins locaux des populations vulnérables;
- Intégrer l'analyse différenciée par les sexes (ADS+) et l'intersectionnalité comme lunette pour évaluer les inégalités face aux changements climatiques;
- Faire un suivi rigoureux des progrès réalisés et les diffuser publiquement;



- Diffuser les bonnes pratiques et les projets exemplaires en adaptation aux changements climatiques;
- Créer des outils pour fixer une valeur chiffrée à la préservation des milieux naturels et valoriser les services écosystémiques.

LEVIERS D'ACTION D'AUTRES PARTIES PRENANTES, DONT LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

Règlementation

- Faire en sorte que la réglementation du MELCCFP soit cohérente avec les spécificités et le contexte du territoire;
- Établir des normes et des règlements plus ambitieux, notamment en ce qui concerne la construction résiliente et la rénovation et l'immunisation des bâtiments.

Leadership et financement

- Faire en sorte que le MELCCFP soit un catalyseur et non un inhibiteur de projets;
- Mettre sur pied une agence de développement public pour avoir de meilleures capacités d'adaptation;
- Soutenir financièrement et équitablement les villes et les organismes en matière d'adaptation en toute transparence.

ATELIER 7

2050 - UN TERRITOIRE ET UN PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉS ET MIS EN VALEUR PAR LA REQUALIFICATION

Organisé par Héritage Montréal

Panélistes :

- **Chloe Hutchison**, mairesse de Hudson et présidente de la commission culture et patrimoine de la CMM
- **Martin Galarneau**, associé, TGTA Affaires immobilières
- **Philémon Gravel**, directeur général et cofondateur d'Entremise

Animation : **Dinu Bumbaru**, directeur des politiques, Héritage Montréal

Cet atelier avait pour objectif de dégager des pistes concrètes pour que le PMAD révisé concilie les stratégies générales de redéveloppement et de densification du territoire du Grand Montréal avec la protection et la mise en valeur de son patrimoine bâti et de ses paysages.

Les participantes et participants ont ciblé plusieurs moyens concrets pour que la valorisation et la requalification constituent une stratégie pour atteindre les ambitions de la CMM en matière de développement durable, d'aménagement culturel du territoire et de transition écologique. Ils ont, par le fait même, proposé une série d'**éléments à intégrer dans le PMAD révisé** ainsi que des **actions à poser par la CMM** pour progresser sur le plan de la protection et de la mise en valeur du patrimoine et des paysages sur son territoire à



l'horizon 2050, notamment par des approches de requalification sensible. Les personnes présentes ont aussi recensé quelques **leviers d'action détenus par d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernement auprès desquels la CMM élabore des collaborations ou adresse des demandes.**

SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LE PMAD RÉVISÉ

Identification et caractérisation

- Identifier les lieux prioritaires de valorisation en adoptant une définition de requalification qui reflète les expériences en patrimoine davantage que présumer de la densification des sites et ensembles d'intérêt patrimonial;
- Améliorer la cartographie des sites et ensembles patrimoniaux. Par exemple, en élargissant le contenu de la carte 23;
- Améliorer la caractérisation du patrimoine bâti, en particulier le patrimoine religieux, moderne et modeste, et sa présence dans le paysage qu'il soit urbain ou autre. Par exemple, en limitant la présence de panneaux d'affichage, notamment numériques, et les enseignes à leurs abords;
- Continuer de regarder le patrimoine en fonction des ensembles, notamment sur la base de leurs caractéristiques typomorphologiques et géographiques afin de conserver leur identité et leur caractère communs, en lien avec leur site et paysage;
- Définir les objectifs de densification et de sobriété foncière en fonction des qualités et valeurs des ensembles patrimoniaux et paysagers, en visant un équilibre entre patrimoine et densification.

Cible

- Inclure au PMAD une ou des cibles relatives au maintien du cadre bâti existant, particulièrement au niveau du cadre bâti patrimonial.

Planification et aménagement

- S'assurer que le PMAD révisé prenne en considération les diverses réalités de la région métropolitaine en matière de caractère du territoire, du cadre bâti et du patrimoine qui y sont associés, ainsi que d'enjeux à cet effet;
- Intégrer un volet patrimoine et paysage dans la section « aménagement » du PMAD révisé;
- Intégrer des indicateurs relatifs au patrimoine et aux paysages dans le PMAD révisé;
- Garder le concept de noyaux villageois.

SUGGESTIONS D' ACTIONS À POSER PAR LA CMM

Définition, réalisation d'études et de répertoires communs

- Réaliser une étude pour comprendre les composantes du patrimoine métropolitain et leurs dynamiques à partir des exercices d'inventaire en cours dans les MRC et agglomérations à la suite du projet de loi 69 (2021);
- Établir des critères communs pour désigner le patrimoine;
- Identifier les lieux de valorisation dans l'Atlas social des paysages, comme la sensibilité environnementale, historique et urbaine;
- Analyser et comprendre le territoire métropolitain, suivi d'une évaluation de l'état et de qualification des dynamiques;



- Générer des dynamiques transversales entre les trois orientations fondamentales du PMAD (aménagement, transport et environnement) quant à leur contribution ou leur impact sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages;
- Implanter un volet Patrimoine et Paysage dans l'observatoire métropolitain.

Bonnes pratiques et mise en commun des expertises

- Étudier les expériences patrimoniales du Grand Montréal et en faire rapport pour comprendre les facteurs de réussite et d'échec;
- Documenter les réussites à partir d'un registre des différentes mesures en protection du patrimoine afin d'éviter la démolition et faciliter les transformations;
- Expérimenter sur la base de projets pilotes et en tirer des bilans pour diffuser les meilleures pratiques et améliorer les programmes;
- Tenir un grand chantier d'inventaire de solutions après avoir complété les inventaires des immeubles patrimoniaux datant d'avant 1940 dans les MRC;
- Tenir un forum pour échanger et mettre en commun les stratégies efficaces et les bons coups;
- Concerter les parties prenantes et mettre en commun les expertises notamment citoyennes et universitaires.

Sensibilisation

- Sensibiliser les citoyennes et citoyens pour susciter leurs adhésion, mobilisation et implication dès le début des projets;
- Offrir des formations aux parties prenantes impliquées dans l'aménagement;
- Moderniser et démystifier l'approche patrimoine par des connaissances.

Développement de programmes, d'outils et d'incitatifs fiscaux

- Faciliter l'occupation transitoire à partir d'un programme de soutien chapeauté par la CMM ou en élaborant charte d'occupation transitoire à signée par les promoteurs;
- À l'image du programme de planification des aires TOD de la CMM :
 - Créer un programme pour les noyaux villageois;
 - Créer un programme de planification en aire hors TOD, pour mieux planifier la requalification du 80 % déjà construit;
 - Créer un programme patrimoine en aire TOD ou hors TOD;
- Offrir du financement pour la requalification. Par exemple, en créant un programme métropolitain voué à la requalification des lieux de cultes et des hôpitaux.

Amélioration de la réglementation et des processus municipaux

- Faire des représentations auprès du gouvernement pour solliciter du financement et en arriver à un cadre législatif approprié pour le développement d'outils innovants;
- Encadrer strictement l'autorisation de panneaux d'affichage numériques en implantant une grille d'analyse d'impact sur le patrimoine et les paysages, leur identité et leurs valeurs;
- Prévoir des mécanismes d'arbitrage pour l'obtention d'autorisations de pratiques transitoires.



LEVIERS D'ACTION D'AUTRES PARTIES PRENANTES, DONT LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

Portefeuilles et incitatifs

- Rééquilibrer les portefeuilles gouvernementaux pour assurer une cohérence entre les objectifs poursuivis et le financement offert;
- Réorienter les dépenses municipales pour une utilisation plus efficace des budgets;
- Offrir du financement pour les projets qui intègrent la requalification et qui incluent des logements sociaux;
- Prévoir des congés fiscaux pour soutenir des projets de requalification de qualité;
- Rééquilibrer les politiques et les règles pour favoriser le maintien et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux plutôt que leur démolition;
- Intégrer les coûts réels de déchetterie dans le processus de démolition;
- Lutter contre la culture de l'approche la moins coûteuse pour valoriser le bel ouvrage comme investissement durable.

Règlementation et processus

- Assurer la cohérence des réglementations avec la *Loi sur le patrimoine culturel* afin de réduire les obstacles et faciliter une protection dynamique du patrimoine bâti;
- Mettre en place une réglementation visant un équilibre entre l'adaptation du bâtiment aux nouveaux usages et la sélection d'usages compatibles avec le bâti existant;
- Prévoir des processus en amont pour fluidifier l'obtention d'autorisations pour des projets ne posant pas d'enjeux majeurs de maintien du patrimoine bâti;
- Faciliter les processus lors de projets de requalification;
- Organiser des consultations publiques pour construire l'acceptabilité sociale autour des projets visant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages.

Approches et outils

- Moderniser et démystifier les objections, les stratégies et les méthodes relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti;
- Développer une expertise en déconstruction et recyclage des matériaux;
- Outiller davantage les comités consultatifs d'urbanisme.



L'AGORA
MÉTROPOLITAINE
2023

CLÔTURE



ANNONCE DE LA SOVERDI PROJET D'ACCROISSEMENT DE LA CANOPÉE URBAINE



Malin Anagrius

Directrice générale de Soverdi

La Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) a dévoilé son nouveau projet de verdissement de terrains privés et institutionnels du Grand Montréal, avec le soutien de la CMM et la collaboration de Nature-Action Québec et du Centre d'écologie urbaine de Montréal.

Ce sont 100 000 arbres supplémentaires qui seront plantés dans le Grand Montréal afin de rendre les villes plus résilientes et plus agréables à vivre, notamment en remplaçant l'asphalte par la verdure dans les quartiers plus vulnérables aux changements climatiques.

PANEL DE CLÔTURE LES SUITES : DE L'AMBITION À L'ACTION

Le panel de clôture était composé de six membres du comité organisateur de l'Agora, incluant trois membres issus de la société civile et trois membres élus. Il a permis de **faire un retour sur les principales idées discutées durant les ateliers**. Chaque panéliste a proposé des **solutions concrètes** pour s'assurer que l'ambition bouillonnante de la journée se transforme le plus rapidement possible en actions sur le terrain. Voici une synthèse des discussions.

Animation : Leïla Copti, présidente-fondatrice de COPTICOM, Stratégies et relations publiques





Christian Savard
Directeur général de Vivre en Ville

Développer des milieux de vie complets, répondre à la crise de l'habitation et prendre le virage de la mobilité durable exige de développer une structure urbaine métropolitaine qui arrime aménagement et transport. Si les cibles de densification du premier PMAD ont été facilement atteintes, elles devront sans aucun doute être rehaussées pour avoir l'impact souhaité sur le réseau de transport. Il faut prioriser les secteurs où l'on devrait densifier plus fort et plus vite. Le changement de cap n'est pas évident partout, mais il est tout à fait possible. Cette réflexion sur la compacité nécessitera de mettre la population dans le coup et demandera un investissement bien plus soutenu dans le logement social et dans la construction de nouveaux logements de la part du gouvernement du Québec. Enfin, face à la dévitalisation de certaines municipalités, une solidarité fiscale accrue est nécessaire pour sortir du modèle de développement actuel et enrayer la fuite en avant.

Mot de la fin : « Pour que l'ambition se transforme en action, utilisons la technique ABC : **A**mbition, car si la difficulté peut donner envie de baisser les bras, il faut toujours aller plus loin; **B**âton, car il faut toujours maintenir des garde-fous à nos actions collectives; et la **C**arotte pour récompenser et rendre désirable les transformations positives. »

Christian Savard



Sarah V. Doyon
Directrice générale de Trajectoire Québec

Sortir de la dépendance à l'automobile ne pourra se réaliser avec une solution unique, car les réalités des territoires comme des personnes sont diversifiées. Le virage vers la mobilité durable demande de transformer les normes sociales et d'inventer de nouveaux imaginaires autour des mobilités alternatives. L'éducation populaire est un outil indispensable à la généralisation du transport collectif et actif. Développer un cocktail transport exige le développement d'offres alternatives sécuritaires, confortables, intermodales et complémentaires, ainsi que des services de mobilité à passages fréquents et faciles d'utilisation. Ces services de mobilité doivent couvrir l'ensemble du territoire de la CMM, en particulier reliant les couronnes entre elles, et non se restreindre aux déplacements pendulaires. Ce changement de paradigme demande de revoir radicalement le financement du transport, et ce à l'échelle de la province.

Mot de la fin : « Face aux constats d'échec en mobilité, tous les paliers de gouvernement doivent se retrousser les manches avec plus de ferveur. On connaît les solutions. Il est temps de faire preuve de cohérence et de passer à l'action. La population est prête, mais a de la misère à voir les alternatives à sa disposition si elles n'existent pas. N'ayez pas peur du premier vent de face à affronter pour mettre en place des changements structurels. »

Sarah V. Doyon





Patrick Charbonneau
Maire de Mirabel

Les enjeux des municipalités dans les couronnes de la CMM sont différents de ceux de Montréal. La dépendance à la fiscalité foncière, particulièrement importante dans les petites villes aux prises avec la dévitalisation, peut laisser les décideurs dans l'impasse au moment de concilier de multiples objectifs métropolitains. Mais chaque territoire recèle de forces variées, par exemple en protection du territoire agricole, des milieux naturels ou en accélération de la mobilité durable. En ce sens, il est important d'éviter le mur à mur et de faire preuve de flexibilité en se dotant d'un cadre commun.

Mot de la fin : « Il est important de chercher à comprendre les réalités au quotidien de chaque territoire et d'accroître la collaboration pour susciter l'adhésion de toutes et tous à la révision du PMAD. » **Patrick Charbonneau**



Martin Galarneau
Associé, TGTA Affaires immobilières

La requalification de sites urbains est plus complexe, coûteuse et longue à mettre en œuvre lorsqu'il y a une composante patrimoniale. On observe ce phénomène dans tous les secteurs de la CMM. Plusieurs voies sont possibles pour concilier les enjeux de préservation de patrimoine, d'accès au logement et d'accroissement de la compacité des milieux de vie. Une simplification des processus règlementaires et administratifs et une refonte de la fiscalité municipale permettraient de densifier les quartiers, tout en favorisant leur mixité fonctionnelle et la mixité sociale. En ce sens, les programmes d'habitation du gouvernement du Québec sont actuellement inadaptés et ont un rôle clé à jouer.

Mot de la fin : « Depuis 10 ans, on observe une évolution extraordinaire dans les façons de penser : il faut continuer dans cet élan-là. Nous devons profiter de la grande richesse de nos territoires, nous unir face aux nombreux enjeux communs que la métropole connaît. La CMM doit parler d'une seule voix et ramer dans le même sens pour accélérer le changement. » **Martin Galarneau**





Sophie Mauzerolle

Conseillère de Ville-Marie et membre du comité exécutif
à la Ville de Montréal

Pour gagner en résilience, la préservation des milieux naturels, humides et hydriques existants est un impératif. Cela permet de lutter et de s'adapter aux changements climatiques, d'enrayer la perte de biodiversité et d'améliorer la santé de tout un chacun. Seulement, comment accroître la résilience de l'existant et transformer un cadre bâti développé en intégrant ces préoccupations? Un premier pas serait de reconnaître le croisement entre inégalités socioéconomiques et vulnérabilités face aux changements climatiques. La CMM a un rôle clé pour faire émerger des données qui permettent de développer des interventions en adaptation adéquates sur le terrain, mais aussi pour investir en amont dans la prévention face aux catastrophes.

Mot de la fin : « La volonté municipale et l'ambition sont là. Tous les jours, des personnes élues se battent pour protéger leurs territoires et améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens, en déployant des solutions alternatives à l'auto solo. Mais les défis sont de plus en plus grands et les solutions de plus en plus complexes à mettre en œuvre. On a besoin d'être outillés! Puisque l'on connaît déjà la grande majorité des solutions, il est désormais le temps de se donner les moyens pour concrétiser les actions. »

Sophie Mauzerolle



Lise Michaud

Mairesse de Mercier

La question agricole est essentielle dans la CMM, en particulier dans les municipalités à dominance rurale. Elles sont fières de faire partie des jardins du Québec. Toutefois, le système actuel d'exportation de nos denrées agricoles, le modèle de fiscalité municipale et la difficulté à faire respecter les règlements et les lois pour préserver nos terres de la spéculation empêchent de développer un modèle agroalimentaire circulaire, qui bénéficie autant à l'autonomie alimentaire métropolitaine, à la préservation des écosystèmes et à la vitalité économique locale. Pour permettre aux petits agriculteurs et agricultrices d'accéder à la terre, pour protéger la qualité de nos sols et de nos nappes phréatiques et assurer l'accès à une alimentation saine et locale, il nous faut de nouveaux outils réglementaires et financiers.

Mot de la fin : « En tant qu'acteurs et actrices du territoire, nous devons faire preuve de responsabilité, car les décisions prises aujourd'hui façonneront le bien-être des générations futures. Nous sommes nombreux et nombreuses dans ce chantier. Des moyens opérationnels, financiers et humains sont nécessaires, notamment de la part du gouvernement du Québec, pour avancer ensemble de manière cohérente. »

Lise Michaud



FINALEMENT, QUE RETENIR DE L'AGORA 2023 ?



L'Agora métropolitaine 2023 a donné lieu à des échanges riches et diversifiés qui alimenteront la révision du PMAD et qui guideront la CMM vers un Grand Montréal plus durable, attrayant et vert. S'en dégage aussi une série de constats qui transcendent les thématiques et enjeux abordés durant la journée :

1. Il y a **urgence d'agir** pour relever les nombreux défis auxquels la CMM fait face en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de protection des milieux naturels;
2. La révision du PMAD doit être **guidée par l'ambition**, et donc par le rehaussement de ses cibles et de ses moyens d'action;
3. Le PMAD révisé et ses suites doivent aussi **tenir compte des différentes réalités régionales** qui font la richesse de la CMM, tout en visant l'atteinte d'objectifs communs;
4. **L'humain et ses vulnérabilités doivent se trouver au centre** des préoccupations du PMAD révisé, tant à l'étape de la planification de projets que lors de leur mise en œuvre;
5. **L'accompagnement** des communautés du Grand Montréal est essentiel pour en arriver à des changements concrets, efficaces et pérennes sur le terrain;
6. Se **doter d'indicateurs mesurés périodiquement** à l'échelle métropolitaine est indispensable pour sensibiliser les parties prenantes et éclairer les décisions;
7. La **réalisation de projets pilotes** dans la CMM est une avenue fructueuse pour expérimenter le changement et faire preuve d'audace;
8. La **modification de lois et de règlements** est aussi un levier incontournable pour atteindre les objectifs visés par le PMAD révisé;
9. De **plus grands investissements de la part des gouvernements québécois et canadien**, et une **diversification des revenus** des municipalités seront déterminants dans la capacité de la CMM à atteindre ses objectifs;
10. Les municipalités et parties prenantes de la **CMM sont déjà en action** et sont prêtes à **rehausser rapidement leur niveau d'ambition**.



L'AGORA
MÉTROPOLITAINE
2023

ANNEXES



ANNEXES

PROGRAMMATION DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2023

7:00 Salle 520	Inscription et accueil
8:15 Salle 520	Conférence Mots de bienvenue Maîtresse de cérémonie: Marie-Claude Forget, cheffe de division - Communications, gestion des talents et culture organisationnelle au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal Présentation de la démarche d'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement - Vision 2050. <ul style="list-style-type: none">• Marie Plourde, membre du conseil de la Ville de Montréal, présidente de la commission de l'aménagement et de la mobilité et co-présidente de l'Agora métropolitaine 2023• Florence Junca-Adenot, professeure associée au département d'études urbaines de l'UQAM et co-présidente de l'Agora métropolitaine 2023
8:40 Salle 520	Conférence d'ouverture Vision 2050 : pour un Grand Montréal plus durable, attrayant et vert Ouverture de la 5e édition de l'Agora métropolitaine <ul style="list-style-type: none">• Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal• Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal
9:05 Salle 520	Panel Communauté métropolitaine de Montréal : Quels défis pour 2050? Ce panel fera la lumière sur les défis et grandes tendances qui attendent la Communauté métropolitaine de Montréal à l'horizon 2050 en matière d'aménagement, de transport et de protection de l'environnement. Il insistera sur l'urgence d'agir pour répondre à la crise climatique et environnementale à l'échelle métropolitaine dans une perspective d'équité sociale. Ce sera également l'occasion de faire le bilan de la première mouture du PMAD en y soulignant les succès, les limites et les leviers pour un Grand Montréal prospère et résilient. Le panel sera suivi d'une courte période de questions-réponses. Animation : Leïla Copti, présidente-fondatrice chez COPTICOM, Stratégies et Relations publiques Panélistes : <ul style="list-style-type: none">• Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal• Véronique Fournier, directrice générale du Centre d'écologie urbaine de Montréal• Pierre-Olivier Pineau, professeur de HEC Montréal et responsable de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie• Alain Branchaud, biologiste et directeur général de la SNAP Québec• Laurence Vincent, présidente du groupe Prével• Nadine Raymond, présidente-directrice générale du Y des femmes de Montréal (YWCA)

10:45	Pause de 15 minutes
11:00 Salle 520	<p>Vitrine sur des projets inspirants Une Communauté en action</p> <p>Un mouvement fort et ambitieux est en marche dans la Communauté métropolitaine de Montréal pour répondre aux enjeux sociaux, climatiques et environnementaux auxquels elle fait face. Ce mouvement s'incarne à travers des maires, des mairesses et des leaders de la société civile qui font preuve d'audace et d'innovation sur le terrain.</p> <p>Cette vitrine donne la parole à ces porteurs et porteuses d'idées et de projets structurants pour un Grand Montréal plus durable, attrayant et vert.</p> <p>Animation : Marie-Claude Forget, Cheffe de division - communications, gestion des talents et culture organisationnelle au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal</p> <p>Liste des projets inspirants :</p> <p>Projets culturels entre la nation mohawk de Kahnawake et Lachine</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine ● Kahsennenhawe Sky-Deer, grande cheffe du conseil mohawk de Kahnawá:ke <p>Longueuil accroît son offre en transport actif</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Catherine Fournier, mairesse de Longueuil <p>TOD de la gare Sainte-Thérèse</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Christian Charron, maire de Sainte-Thérèse ● Emmanuel Farmer, directeur du service de l'urbanisme et du développement durable de Sainte-Thérèse <p>Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée (PJCCI), ses ouvrages et la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sandra Martel, première dirigeante de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée <p>Annonce - Indicateurs vitaux du Grand Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Karel Mayrand, président-directeur général de la Fondation du Grand Montréal ● Philippe Rivet, chef d'équipe, Développement social et monitoring Communauté métropolitaine de Montréal
12:00 Salle 710	Dîner
13:00	Bloc d'ateliers en simultané
Salle 520C	<p>Atelier 1 2050: Une structure urbaine au service de la réduction de notre empreinte</p> <p>Descriptif : Pour remplir ses objectifs, le prochain Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) devra faire de l'accueil de la croissance résidentielle, de la localisation des activités et des équipements métropolitains une priorité pour que la croissance métropolitaine contribue à la réduction de la mobilité motorisée et, par le fait même, participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.</p> <p>Cet atelier vise la mise en commun d'idées et d'expertise en matière de planification régionale. Il permettra d'identifier les éléments les plus porteurs pour une organisation spatiale métropolitaine favorisant la réduction des distances de déplacement.</p>

Organisateur : Vivre en Ville

Panélistes :

- Juste Rajaonson, professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM
- Nathalie Martin, directrice adjointe du Service de l'urbanisme de la Ville de Laval
- Robert Beaudry, membre du conseil de ville et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Questions structurantes :

1. Comment et où **orienter la croissance démographique, la création d'emplois et la localisation de services** essentiels dans la CMM?
2. Comment cibler adéquatement les **centralités** et les **pôles d'activités** pour réduire les **distances de déplacement** pour les personnes et les biens?
3. Comment favoriser le **report modal** vers les modes de mobilité interurbaine durable par l'aménagement?
4. Comment assure-t-on la **cohésion** en matière de densification à l'échelle métropolitaine?

Salle
520B

Atelier 2 | 2050 : Une réflexion métropolitaine à échelle humaine pour des milieux de vie complets et abordables

Descriptif : Les municipalités doivent avoir les outils en main pour mener à bien une transformation des milieux de vie en phase avec la lutte contre les changements climatiques et répondant aux besoins et aux préoccupations des citoyennes et citoyens. Le PMAD doit ainsi stimuler la création de milieux de vie complets et abordables pour toutes et tous.

Cet atelier vise la mise en commun d'idées et d'expertise en matière d'outils de mise en œuvre pour une densification bien intégrée, diversifiée et abordable. Ces outils devraient permettre l'optimisation des terrains sous-utilisés bien localisés, de financer efficacement ces transformations et de favoriser un report modal.

Organisateur : Vivre en Ville

Panélistes :

- Jean-Marc Fournier, président-directeur général de l'Institut de développement urbain du Québec
- Virginie Dostie-Toupin, conseillère municipale de Saint-Lambert
- Marie-Josée Halpin, directrice générale de la Ville de Sainte-Catherine

Questions structurantes :

1. Qu'est-ce qu'un **milieu de vie complet et abordable** souhaité sur le territoire de la CMM?
2. Comment et sous quelles formes accélérer une **densification réfléchie et bien localisée** dans tous les territoires de la CMM? (p. ex. densification douce, densification marquante, requalification)
3. Comment profiter du potentiel qu'offrent les **terrains sous-utilisés** bien localisés au sein des municipalités de la CMM? (p. ex. terrains vacants ou avec faible emprise au sol, faible hauteur, bâtiments désuets à requalifier)

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Comment s'assurer que la densification vienne contribuer au report modal vers les modes de mobilité durable plutôt qu'à l'augmentation des déplacements motorisés dans les milieux dépendants à l'automobile? 5. Comment favoriser l'accès à des logements abordables et diversifiés dans la CMM tout en répondant à la forte demande résidentielle? 6. Comment financer efficacement l'aménagement de milieux de vie complets et abordables?
Salle 520A	<p>Atelier 3 2050 - Des déplacements autrement : de l'auto solo au cocktail transport dans la région métropolitaine</p> <p>Descriptif : Le prochain Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) s'appuiera sur des cibles et des outils ambitieux pour accélérer la transition vers une mobilité durable, accessible et équitable dans le Grand Montréal, notamment par des modes de transport collectif et actif.</p> <p>Cet atelier vise à explorer les leviers et les obstacles à la réduction de la dépendance à l'automobile dans la région métropolitaine. Il se penchera ainsi sur les différentes voies réglementaires, technologiques et financières permettant d'y relancer, consolider et accélérer l'utilisation des modes de transport durable.</p> <p>Organisateur : Trajectoire Québec</p> <p>Membre organisateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sarah V. Doyon, directrice générale de Trajectoire Québec <p>Panélistes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sarah V. Doyon, directrice générale de Trajectoire Québec • Sandrine Cabana-Degani, directrice générale de Piétons Québec • Jean-François Rheault, Président-directeur général de Vélo Québec <p>Questions structurantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comment déployer et augmenter une offre de mobilité alternative à l'auto solo attractive pour tous? 2. Sachant que ce ne sont pas tous les quartiers du Grand Montréal qui permettent de se déplacer efficacement sans une automobile, quel rôle la CMM peut-elle jouer via l'aménagement du territoire pour diminuer la dépendance structurelle à l'automobile dans ces quartiers? 3. Comment assurer un financement pérenne et suffisant pour atteindre les objectifs du PMAD en matière de transfert modal?
Salle 524A	<p>Atelier 4 2050 - Des territoires agricoles protégés et valorisés pour nourrir le Grand Montréal</p> <p>Descriptif : Le prochain PMAD mettra sur la préservation et la valorisation des territoires et paysages agricoles du Grand Montréal pour promouvoir ce patrimoine, protéger la biodiversité, lutter contre les changements climatiques et renforcer la sécurité alimentaire des citoyens et citoyennes.</p> <p>Cet atelier vise à identifier des moyens concrets pour faire du prochain PMAD un outil efficace pour protéger les milieux agricoles, accompagner les municipalités rurales, faciliter une meilleure cohabitation entre leurs différents usages et renforcer l'autonomie alimentaire.</p>

Organisateur : Conseil SAM et Forum SAT

Panélistes :

- Ghalia Chahine, Union des producteurs agricoles
- Nicolas Fabien-Ouellet, Marchés publics de Montréal
- Lise Michaud, mairesse de Mercier

Membre organisateur:

- Anne-Marie Aubert, coordonnatrice du Conseil du système alimentaire montréalais
- Florence Roy-Allard, co-coordonnatrice, administration et développement du Forum sur les Systèmes alimentaires territoriaux (SAT)

Questions structurantes :

1. Quelles stratégies de protection et d'aménagement du territoire métropolitain faut-il développer pour préserver les terres agricoles dans la CMM?
2. Comment faciliter l'accès aux terres pour la relève agricole et les producteurs?
3. Quelles mesures pourraient encourager la transition écologique et la résilience du système alimentaire territorial (SAT)?
4. Quels types de mesures pourraient favoriser l'accès physique et économique à une alimentation saine et de proximité sur le territoire du Grand Montréal?
5. Comment favoriser la protection des milieux naturels tout en soutenant le développement d'une agriculture multifonctionnelle et durable?
6. Comment assurer le développement d'une agriculture urbaine en complémentarité avec les activités productives du territoire agricole métropolitain?

Salle
519

Atelier 5 | 2050 - Des milieux naturels connectés et une biodiversité en santé pour concrétiser les engagements de la CMM à la COP15

Descriptif : La CMM s'est engagée à participer à l'atteinte des cibles adoptées lors de la COP15. Elle souhaite faire en sorte que d'ici 2030, 30 % de son territoire soit doté d'un statut d'aire protégée ou fasse l'objet de mesures de conservation efficaces. Elle veut par ailleurs favoriser l'augmentation de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire et accroître la qualité de celle-ci, notamment afin d'assurer une plus grande présence de milieux et de composantes naturels fournissant des services écosystémiques. Enfin, elle entend accroître l'accessibilité à la nature pour les citoyens du Grand Montréal.

Toutefois, les défis sont nombreux. En effet, les milieux naturels qui ne sont pas encore dotés d'un statut de protection sont soumis à de fortes pressions et parallèlement, de nombreux secteurs développés présentent une faible qualité sur le plan de la biodiversité.

Cet atelier vise à identifier les principaux leviers d'action métropolitains permettant de doter le prochain Plan métropolitain d'aménagement et de développement - et la CMM en général - d'outils concrets pour atteindre nos objectifs de conservation de la biodiversité à l'échelle métropolitaine.

Organisateur : Communauté métropolitaine de Montréal

Membre organisateur:

- Nicolas Milot, conseiller Innovation, dossiers stratégiques et partenariats | Communauté métropolitaine de Montréal

Panélistes :

- Maxim Larrivée, directeur de l'Insectarium de Montréal | Espace pour la vie
- Julien Poisson, directeur de programmes - sud du Québec | Conservation de la nature Canada

Questions structurantes :

1. Quelles stratégies doivent être mises de l'avant pour doter 30 % du territoire du Grand Montréal de statut d'aires protégées ou de mesures de conservation efficaces?
2. Quelles utilisations durables du territoire peuvent être compatibles avec les objectifs de conservation de la biodiversité?
3. Quelles actions devraient être prioritaires afin de maximiser la présence de services écosystémiques dans le Grand Montréal?
4. Hormis les milieux naturels, quels sites devraient être ciblés pour faire l'objet d'interventions de restauration afin d'accroître la quantité et la qualité de la biodiversité dans le Grand Montréal?
5. Comment assurer une coexistence durable des objectifs de conservation des milieux naturels et d'accessibilité à la nature dans le Grand Montréal?

Salle
524B

Atelier 6 | **2050 - Une région métropolitaine résiliente face aux changements climatiques**

Descriptif : Le prochain PMAD devra répondre à la crise climatique en incluant des mesures favorisant l'adaptation aux changements climatiques. Cette voie est incontournable pour réduire les risques climatiques qui pèseront sur le Grand Montréal d'ici 2050, comme ceux liés aux températures extrêmes et aux inondations, qui affectent de manière accrue les populations plus vulnérables et peuvent accroître les inégalités existantes.

Cet atelier vise à proposer des moyens concrets pour faire du PMAD le porteur et le maître d'œuvre d'une vision commune de l'adaptation et de la résilience à l'échelle métropolitaine. Il vise aussi à identifier des leviers concrets de mise en œuvre.

Organisateur : Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine et Ouranos

Membres organisateurs:

- Sophie L. Van Neste, professeure en études urbaines de l'INRS, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'action climatique urbaine
- Nathalie Bleau, coordonnatrice scientifique - adaptation des milieux de vie, Ouranos
- Hélène Madénian, doctorante en études urbaines de l'INRS, centre Urbanisation Culture Société

Panélistes :

- Mélanie McDonald, directrice exécutive de Chemins de transition
- Catherine P. Perras, urbaniste et conseillère en aménagement du territoire et urbanisme de Vivre en Ville
- Nicholas Borne, conseiller municipal de Laval-les-Îles
- Lucile Ruiz, responsable collectivités ZéN (zéro émission nette), Front commun pour la transition énergétique

Questions structurantes :

1. Quelles démarches d'adaptation ont été mises en place dans vos milieux? Quels outils mobilisez-vous ou pourriez-vous mobiliser dans votre contexte? Comment ces démarches et ces outils peuvent-ils nourrir la CMM dans sa démarche de PMAD à l'échelle métropolitaine?
2. Comment identifiez-vous les populations en situation de vulnérabilité face aux changements climatiques dans vos milieux? Quelles actions sont à mettre en place pour réduire ces vulnérabilités et inégalités? Comment la CMM peut-elle vous soutenir dans ces efforts?
3. Comment la CMM et son PMAD peuvent-ils aider à soutenir la mise en œuvre de l'adaptation de vos milieux?

Salle
524C

Atelier 7 | **2050 - Un territoire et un patrimoine bâti protégés et mis en valeur par la requalification**

Descriptif : Valoriser et requalifier, voire densifier intelligemment où c'est possible, le cadre bâti existant, tant les bâtiments, les ensembles urbains et villageois, voire les paysages riverains, constituent une stratégie pour atteindre les ambitions du prochain Plan métropolitain d'aménagement et de développement en matière de développement durable, d'aménagement culturel du territoire et de transition écologique. En leur assurant un bon usage, la requalification permet au PMAD de remplir sa mission de préserver le patrimoine culturel et les paysages tout en contribuant à leur mise en valeur et à les enrichir par des interventions pertinentes et de qualité.

Cet atelier vise à dégager des pistes concrètes pour que le prochain PMAD concilie les stratégies générales de redéveloppement et de densification du territoire avec la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages qui distinguent la région métropolitaine et ses milieux de vie.

Organisateur : Héritage Montréal

Membre organisateur:

- Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal

Panélistes:

- Chloe Hutchison, mairesse de Hudson et présidente de la commission culture et patrimoine de la CMM
- Martin Galarneau, associé, TGTA Affaires immobilières
- Philémon Gravel, directeur général et cofondateur d'Entremise

Questions structurantes :

1. Comment reconnaître et accroître la contribution du patrimoine bâti, urbain, rural et paysager à l'identité, la viabilité et l'attractivité du Grand Montréal?
2. Quels sont les bâtiments et ensembles qui devraient faire l'objet d'une requalification par nouvel usage ou remise en état et quels sont les obstacles? Comment stimuler et accélérer la réalisation de tels projets de qualité?
3. Comment adapter les stratégies de redéveloppement et de densification aux objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages, notamment en identifiant des territoires d'intérêt à préserver de telles stratégies?
4. Comment soutenir les stratégies et les projets de requalification, notamment au chapitre de l'expertise et du financement, notamment la fiscalité incitative?

	<p>5. Quels projets pilotes mettre de l'avant dans les différents contextes territoriaux de la région métropolitaine? Comment en partager l'expérience acquise?</p>
15:15	Pause de 15 minutes
15:30 Salle 520	<p>Annnonce spéciale : Projet d'accroissement de la canopée urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Malin Anagrius, directrice générale chez Soverdi
15:45	<p>Panel de clôture Les suites : de l'ambition à l'action</p> <p>Retour et échanges sur les grandes idées et recommandations discutées lors de la journée.</p> <p>Animation : Leila Copti, présidente-fondatrice chez COPTICOM, Stratégies et Relations publiques</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville • Martin Galarneau, associé, TGT Affaires immobilières • Sarah V. Doyon, directrice générale de Trajectoire Québec • Lise Michaud, mairesse de Mercier • Patrick Charbonneau, maire de Mirabel • Sophie Mauzerolle, conseillère de Ville-Marie et membre du comité exécutif à la Ville de Montréal
16:30 Salle 520	<p>Conférence de clôture Conclusion de la 5e édition de l'Agora métropolitaine</p> <p>Coprésidentes de l'Agora</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marie Plourde, membre du conseil de la Ville de Montréal, présidente de la commission de l'aménagement et de la mobilité et co-présidente de l'Agora métropolitaine 2023 • Florence Junca-Adenot, professeure associée au département d'études urbaines de l'UQAM et co-présidente de l'Agora métropolitaine 2023
17:00 Salle 720	<p>Cocktail de réseautage</p>



Communauté
métropolitaine
de Montréal